

Plan directeur de recherche Sport et activité physique 2017-2020



Sommaire

Plan directeur de recherche	1
Résumé	4
1 Introduction	5
2 Aperçu du domaine politique «Sport et activité physique»	6
2.1 Mandat légal	6
2.2 Orientation stratégique de l'OFSPPO	7
2.3 Rétrospective de la période 2013-2016	7
2.4 Financement	10
2.5 Enjeux et mesures à prendre	11
3 Thématiques 2017-2020	12
3.1 Thématique «Encouragement général de l'activité physique et du sport» ..	12
3.2 Thématique «Sport de performance»	14
3.3 Thématique «Sport à l'école»	16
3.4 «Sport et économie»	18
3.5 Monitoring dans le domaine du sport et de l'activité physique	22
4 Financement 2017-2020	23
4.1 Valeurs planifiées du financement direct	23
4.2 Conséquences des mesures d'économie	23
5 Acteurs et interfaces	24
5.1 Description des principaux acteurs	24
5.2 Interfaces avec des institutions chargées d'encourager la recherche	24
5.3 Interfaces avec le domaine des hautes écoles	24
5.4 Interfaces avec d'autres unités administratives de la Confédération	25
5.5 Collaboration avec d'autres organisations	25
6 Organisation et assurance qualité	26
6.1 Organisation interne	26
6.2 Consultation externe par un groupe d'accompagnement scientifique	27
6.3 Assurance qualité	27
6.4 Transfert des connaissances et diffusion des résultats	27
Annexes	28
Annexe 1: La recherche de l'administration fédérale	28
Annexe 2: Liste des principaux acteurs	32
Annexe 3: Projets soutenus de 2013 à 2016	34

Résumé

Le présent document, rédigé sous la direction de l'Office fédéral du sport (OFSP), est l'un des onze plans directeurs de recherche élaborés conformément au Message du Conseil fédéral du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation. Il décrit les activités de recherche qui seront menées dans le domaine politique «Sport et activité physique» de 2017 à 2020 et en définit les axes thématiques.

Ce plan directeur donne d'abord un aperçu du domaine politique «Sport et activité physique» (chap. 2). Il en précise l'orientation stratégique et indique quel est le cadre légal de ses activités de recherche dans le domaine du sport et de l'activité physique. Puis il donne une rétrospective de la période de recherche 2013-2016, d'une part en décrivant les projets réalisés et leur financement et, d'autre part, en présentant les résultats importants et l'utilité pratique de quelques projets qui ont fait l'objet de mandats. Enfin, il présente les enjeux et les mesures à prendre, en termes de contenus et de structures, pour la période de recherche 2017-2020.

La nouvelle loi sur l'encouragement du sport et la Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération ont réorienté l'encouragement du sport en Suisse et donné des impulsions nouvelles et concrètes à l'encouragement du sport populaire, du sport de la relève et du sport d'élite. Il en découle, pour le domaine politique Sport et activité physique, un besoin de nouvelles connaissances de fond, que seule la recherche en sciences du sport peut continuer à apporter. Sur le plan du contenu, la recherche fédérale dans le domaine du sport et de l'activité physique se focalise sur l'étude empirique de l'efficacité et de l'efficience des mesures, des programmes et des projets fédéraux d'encouragement du sport populaire, du sport scolaire et du sport d'élite.

Durant les trois périodes précédentes, la recherche fédérale dans le domaine du sport et de l'activité physique a consisté notamment à soutenir les capacités de recherche en science du sport et la mise sur pied d'instituts de recherche en science du sport, en mettant des projets de recherche au concours. Or, compte tenu des mesures d'économie requises dans le programme de stabilisation 2017-2019, cet objectif structurel ne pourra pas être poursuivi de 2017 à 2020. Aussi l'OFSP appuie-t-il les instituts de recherche en sciences du sport dans leurs efforts pour ancrer plus solidement ces sciences dans l'encouragement public de la recherche financé par le FNS et la CTI.

Le chapitre 3 précise quels sont les domaines thématiques de la recherche fédérale consacrée au sport et à l'activité physique, en formulant les besoins de connaissances qui ont émergé dans ces domaines. Ce chapitre décrit aussi les prestations de recherche que la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) fournit intra-muros dans le cadre de la recherche fédérale pour apporter les connaissances dont la Confédération a besoin. Le choix opéré découle de l'orientation stratégique de l'OFSP et comprend 1. l'encouragement général du sport et de l'activité physique, 2. le sport d'élite, 3. le sport à l'école, 4. le sport et l'économie et 5. le monitoring dans le domaine du sport et de l'activité physique.

Le chapitre 4 est consacré au financement de la recherche fédérale, et notamment aux conséquences des mesures d'économie actuelles et futures sur l'encouragement de la recherche. Le programme de stabilisation 2017-2019 prévoit la suppression des subventions accordées aux projets de recherche en sciences du sport.

Enfin, ce document présente les principaux acteurs et interfaces externes (chapitre 5) ainsi que l'organisation interne et l'assurance qualité de la recherche fédérale dans le domaine «Sport et activité physique» (chapitre 6). La principale nouveauté est la suppression du groupe externe d'accompagnement scientifique, due à la suppression des subventions.

1 Introduction

L'administration fédérale lance et soutient la recherche scientifique dont les résultats servent à l'accomplissement de sa mission. La recherche scientifique réalisée dans l'intérêt public est appelée «recherche de l'administration fédérale». En font notamment partie les bases scientifiques pour le développement et l'aménagement de politiques dans différents domaines, pour les travaux d'exécution des prescriptions légales, pour les travaux législatifs ou pour les réponses aux interventions parlementaires et leur mise en œuvre. La recherche de l'administration fédérale peut couvrir pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale jusqu'au développement – p. ex. en mettant en place des installations pilotes ou installations de démonstration – en passant par la recherche appliquée. Ses bases légales sont claires: outre l'art. 64 de la Constitution fédérale (RS 101), la révision totale du 14 décembre 2012 a fait de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (RS 420.1) une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale.

Mis à part son inscription dans la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur des dispositions légales spécifiques et sur les ordonnances correspondantes. Dans ces prescriptions légales, la Confédération a défini des obligations spécifiques en vue de réaliser des travaux de recherche intra-muros et de recherche sous contrat et de financer à l'aide de subventions les établissements, les programmes et les projets de recherche. En outre, certaines obligations concernant des conventions internationales impliquent le recours à la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci joue dès lors un rôle important également sur le plan international.

Une attention particulière est accordée à la coordination générale de la recherche de l'administration fédérale. La révision totale de la LERI a conféré un caractère permanent au Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, lequel a pour tâches principales de coordonner la procédure d'élaboration des programmes pluriannuels et d'élaborer des directives sur l'assurance qualité. Ces programmes pluriannuels, dont le présent document, sont élaborés sous la forme de plans directeurs transversaux correspondant à chacun des onze domaines fixés par le Conseil fédéral. Les objectifs principaux sont la coordination des axes de recherche au sein des services de la Confédération et le recours aux interfaces entre les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche.

L'assurance qualité sert à garantir le respect des principes de la légalité, de l'adéquation, de l'efficacité et de la rentabilité dans la recherche de l'administration fédérale.

Les dépenses globales occasionnées chaque année en Suisse (sources de financement nationales et internationales) par la recherche et le développement se montaient en 2012 à 18,5 milliards de francs (statistique OFS). La part de la recherche de l'administration fédérale est faible (1,3 %; près de 234 millions de francs en 2012). L'économie privée constitue la source de financement principale avec 61 %, suivie de la Confédération (15 %), des investisseurs étrangers (12 %) et des cantons (10 %)¹. Conformément à la LERI, la Confédération encourage prioritairement la recherche et le développement dans le domaine des hautes écoles, des institutions chargées d'encourager la recherche, telles que le Fonds national suisse, des institutions scientifiques et de la coopération internationale dans le domaine de la recherche. La part de la recherche de l'administration fédérale représente 8,3 % des dépenses de la Confédération affectées à la recherche et au développement.

Le présent plan directeur de recherche, présenté par l'Office fédéral du sport OFSPO, traite de la recherche fédérale dans le domaine politique «Sport et activité physique». Son objectif: apporter les connaissances scientifiques nécessaires au développement de la politique du sport en Suisse. Ce document donnera au Parlement les informations souhaitées sur les domaines de recherche identifiés par la Confédération, tout en indiquant aux chercheurs où les lacunes en matière de recherche se situent, et quels sont les champs de recherche prioritaires.

¹ Les données statistiques, en particulier celles relatives à l'industrie, comportent un certain degré d'incertitude.

2 Aperçu du domaine politique «Sport et activité physique»

Pour accroître les capacités de performance physique de la population, promouvoir la santé, encourager le développement global de l'individu et renforcer la cohésion sociale, la Confédération s'est assigné des buts, décrits dans la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (loi sur l'encouragement du sport, LESP) entrée en vigueur en 2012. Ces buts sont les suivants: augmenter l'activité physique à tout âge, valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation, créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition, encourager les comportements qui inscrivent les valeurs positives du sport dans la société et qui luttent contre ses dérives, et enfin prévenir les accidents liés au sport et à l'activité physique (cf. art. 1 LESP).

Ces objectifs généraux sont repris et affinés dans la Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération, élaborée entre 2013 et 2015 par le DDPS, ou plus exactement par l'OFSPPO, en collaboration avec les acteurs du sport suisse et d'autres milieux concernés. Cette vue d'ensemble, qui se compose d'un Concept concernant la relève et le sport d'élite, d'un Concept concernant le sport populaire et d'un Concept concernant les infrastructures, présente les enjeux actuels dans ces domaines et les mesures que la Confédération devrait prendre pour encourager le sport à l'avenir.²

2.1 Mandat légal

L'art. 64 de la Constitution fédérale (RS 101) autorise la Confédération à encourager la recherche scientifique. Les activités de recherche de l'administration fédérale sont précisées dans la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1). Suite à sa révision totale, la LERI est devenue la loi qui encadre la recherche de l'administration publique fédérale (pour plus de détails, prière de consulter l'annexe 1).

²Le Conseil fédéral a pris connaissance de la Vue d'ensemble de l'encouragement du sport le 27 mai 2015. Celle-ci a été mise en consultation. Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral, ayant pris connaissance du rapport de consultation, a chargé le DDPS de prioriser strictement les besoins et d'en déduire des mesures concrètes dans un Plan d'action pour encourager le sport – plan approuvé et transmis au Parlement le 26 octobre 2016. Consulté le 30.12.2016 sur <http://www.vbs.admin.ch/fr/sport/gesamtchau-sportfoerderung.html>

La recherche dans le domaine politique «Sport et activité physique» est régie par les dispositions spécifiques de la loi du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (loi sur l'encouragement du sport, LESP, RS 415.0). L'article définissant les buts de cette loi précise, à l'al. 2, que pour atteindre ses buts en matière d'encouragement du sport, la Confédération prend des mesures dans, notamment, le domaine de la recherche.

La recherche dans le présent domaine politique est assurée de deux manières. Premièrement, elle prend la forme, conformément au mandat légal, d'un soutien accordé à des instituts de recherche publics ou privés (recherche extramuros). Parmi les mesures autorisées par la loi, citons l'attribution de mandats de recherche (art. 68 OESP) ou l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de recherche (art. 69 OESP).

Deuxièmement, la recherche dans le domaine politique «Sport et activité physique» est assurée par la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). Celle-ci, en tant qu'unité de l'OFSPPO, accomplit, conformément aux bases légales (art. 58 OESP), deux tâches dans le cadre de l'encouragement global du sport par la Confédération:

- En tant qu'organe de recherche fédéral (art. 67 OESP), elle traite des questions actuelles que se pose la société sur des problèmes relevant de la politique du sport et elle élabore, dans le cadre de ses activités (recherche, développement, évaluations) les connaissances en sciences du sport dont l'administration fédérale ou les acteurs de la politique fédérale ont besoin pour pouvoir accomplir leurs missions en matière de sport et d'activité physique (recherche intramuros).
- En tant que haute école (art. 2 LEHE), elle remplit les trois missions assignées aux établissements de cette nature: recherche et développement, enseignement, fourniture de prestations – en l'occurrence dans le domaine du sport. D'une part, les recherches de la HEFSM en sciences du sport contribuent à la résolution de problèmes pratiques auxquels le sport suisse est confronté (recherche appliquée); d'autre part, elles fournissent des bases scientifiques qui permettent de créer ou d'améliorer (sur le plan de l'efficacité, de l'efficience ou de l'équité) des produits, des processus et des prestations pour le sport suisse (innovation scientifique).

2.2 Orientation stratégique de l'OFSPPO

L'orientation stratégique de l'OFSPPO est basée sur un état des lieux stratégique complet de l'encouragement du sport pratiqué par la Suisse, qui recense les chances et les risques pour le sport dans notre pays, ainsi que les forces et les faiblesses de l'OFSPPO. Cette orientation est inscrite dans le mandat de prestations actuel du Conseil fédéral à l'OFSPPO pour la période 2012-2016, et elle a été prolongée avec l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) le 1^{er} janvier 2017.

L'orientation stratégique et les activités de l'OFSPPO s'articulent ainsi autour de quatre pôles:

Encouragement général du sport et de l'activité physique

En tant que centre de compétences leader pour l'encouragement du sport et de l'activité physique, l'OFSPPO soutient des offres ciblées et adaptées aux besoins de toutes les catégories d'âge et de tous les niveaux de performance, dans l'intérêt de la capacité de performance, de la cohésion sociale et de la santé de la population.

Formation dans le sport

L'OFSPPO encourage le sport au moyen de formations et de formations continues ainsi que de recommandations concernant la qualité de l'éducation physique et des cours de sport. Il garantit cet objectif via la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), qui propose et développe de manière ciblée l'enseignement, la recherche et le développement ainsi qu'une palette de prestations adaptées aux besoins du sport suisse.

Sport d'élite

L'OFSPPO soutient le sport d'élite et la relève dans le sport de compétition.

Ethique et sécurité dans le sport

Dans le cadre de son activité d'encouragement du sport et en collaboration avec des partenaires, l'OFSPPO promeut les comportements qui jugulent autant que possible les effets indésirables et les dérives du sport.

2.3 Rétrospective de la période 2013-2016

L'importance croissante du sport et de l'activité physique dans la société a conduit le Conseil fédéral, en 2003, à intégrer la politique du sport dans le catalogue des thèmes de la recherche de l'administration fédérale. La présente rétrospective se réfère à la troisième phase de recherche de l'administration fédérale dans le domaine du sport et de l'activité physique. Pour répondre aux questions de recherche soumises à examen, des projets scientifiques ont été menés dans cinq secteurs de recherche: l'encouragement général du sport et de l'activité physique, les effets formateurs du sport, le sport d'élite, le sport, l'économie et le développement durable ainsi que le monitoring. Le double objectif des périodes précédentes – d'une part, fournir aux organes de conduite de l'Etat et à l'administration des bases scientifiques et décisionnelles et, d'autre part, favoriser le développement des capacités de recherche nécessaires – a été poursuivi après adaptation. Une importance accrue a été accordée à la fourniture de données décisionnelles à l'administration fédérale.

2.3.1 Mandats de recherche directs pour la période 2013-2016

Des enquêtes périodiques sont réalisées afin de cerner l'activité physique de la population suisse et l'importance économique du sport. Elles fournissent de précieuses informations pour orienter la politique du sport. Au terme de presque dix ans de soutien à la recherche en sciences du sport, mandat a été donné de réaliser un état des lieux de la recherche en sciences du sport en Suisse en collaboration avec des instituts de sciences du sport. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des mandats de recherche directs.

Tableau 1: Aperçu des mandats de recherche attribués directement dans le cadre du plan directeur de recherche Sport et activité physique 2013-2016 (Etat: 30.11.2015).

Mandant	Période	Intitulé du projet	Objectifs	Montant (CHF)
Lamprecht und Stamm Bureau de recherches sociales et de conseil, Zurich	2013-2015	Fonctionnement et renforcement de l'«Observatoire Sport et activité physique Suisse»	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des indicateurs Réflexion dans le contexte du développement social et politique Réalisation de l'étude Sport Suisse 2014 en collaboration avec des partenaires 	592 000
Université de Berne, Institut des sciences du sport, Prof. S. Nagel	2012-2014	Carrières professionnelles des titulaires d'un bachelors et des titulaires d'un master en sciences du sport (BASIS future)	<ul style="list-style-type: none"> Tableau de la phase critique qu'est la transition entre les études et la vie professionnelle Recensement de la situation professionnelle un an après l'obtention du diplôme Récolte d'informations pour l'orientation des curricula 	90 000
Université de Berne, Institut des sciences du sport, Prof. A. Conzelmann	2014	Etat des lieux des sciences du sport en Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux des sciences du sport en Suisse Analyse du développement des prestations de recherche Présentation de la pertinence sociale de la recherche en sciences du sport 	45 000
Rütter Soceco AG, Recherches et conseils en socio-économie, Rüschiikon	2012-2014	Importance économique du sport – 2011	<ul style="list-style-type: none"> Importance économique du sport Tableau du développement de l'économie du sport par rapport à 2005 et 2008 Examen de l'actualisation méthodologique 	140 000

2.3.2 Résultats et utilité des résultats des mandats de recherche

Les résultats les plus marquants et des aspects choisis des travaux réalisés sont décrits ci-après du point de vue qualitatif. Les données détaillées figurent dans les publications mentionnées.

(1) Sport Suisse 2014

Plus de 10 000 personnes âgées de 15 à 74 ans ont été interrogées sur leurs habitudes sportives, leurs disciplines sportives préférées et les raisons pouvant expliquer une abstinence sportive. La collaboration avec divers partenaires (cantons, bpa, SUVA, ASTRA, Antidoping Suisse, Suisses Mobile) a permis d'obtenir des effets de synergie optimaux et de réduire la mise à contribution des personnes sondées. Une enquête a également été menée auprès d'un échantillon supplémentaire de 1500 enfants âgés de 10 à 14 ans. L'activité sportive continue d'augmenter et la proportion d'inactifs reste inchangée depuis des années. La population est de plus en plus polysportive, et les sports qui peuvent être pratiqués toute la vie (randonnée, natation, etc.) demeurent populaires. On remarque une augmentation de l'activité sportive chez les seniors.

Outre le rapport «Sport Suisse 2014» et le «Rapport sur les enfants et les adolescents», cette vaste enquête a permis de réaliser des évaluations spécifiques dans des publications qui ont rencontré un large écho³ (notamment six rapports consacrés à des cantons, un rapport intitulé «Les disciplines sportives en chiffres» et des évaluations ciblées portant sur la randonnée pédestre, le VTT, le cyclisme et la consommation sportive de la population).

(2) Importance économique du sport

Pour décrire, classifier et, ainsi, avoir une meilleure vue d'ensemble du champ stratégique qu'est la dimension économique du sport, il est important de cerner la contribution du sport à l'économie suisse. Conclusion: aujourd'hui, le sport contribue au PIB helvétique pour 1,7 %, et à l'emploi pour 2,5 %. Cela correspond, en valeur absolue, à une création de valeur ajoutée brute de quelque 10 milliards de francs, à un chiffre d'affaires de près de 20 milliards et à environ 97'000 emplois (volume de travail en équivalent temps plein). Ainsi, la part du sport, branche transversale dans

³Office fédéral du sport (éd.). Publications consultées le 30.11.2016 sur <http://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen.html> et sur <http://www.sportobs.ch/neue-publikationen.html?&L=1>.

l'économie suisse, est comparable à celle de la métallurgie ou à celle de l'approvisionnement en énergie et en eau. En ce qui concerne la création de valeur ajoutée brute, c'est le secteur des installations sportives qui y contribue le plus, suivi du tourisme sportif, des fédérations et des clubs sportifs, et enfin des prestations de service dans le domaine du sport⁴.

(3) Etat des lieux des sciences du sport en Suisse

Cet état des lieux avait pour but de faire le point sur le développement des sciences du sport dans notre pays depuis 2005 afin que les organes du Fonds national suisse de la recherche scientifique et les autorités politiques responsables aient une vision claire des sciences du sport et de leur positionnement dans le paysage suisse des hautes écoles. Durant les dix années sous revue, les sciences du sport se sont considérablement développées, quantitativement et qualitativement, en termes de structures, d'enseignement, de résultats de la recherche, d'encouragement de la relève scientifique et d'impact social. Alors qu'en 2005, la relève scientifique était pratiquement inexistante, aujourd'hui le nombre de postes de doctorants créés et de promotions au grade de docteur peut être considéré comme comparable à celui d'autres branches universitaires plutôt axées sur la pratique⁵.

(4) BASIS Future

L'étude BASIS analyse de manière complète les carrières professionnelles de diplômés en sciences du sport en Suisse. Elle porte non seulement sur leur parcours professionnel, mais aussi, en particulier, sur leur revenu actuel et met en lumière les évolutions dans le champ professionnel du sport. Les résultats montrent que les études en sciences du sport constituent une bonne base pour exercer ensuite une activité professionnelle dans le domaine du sport⁶.

2.3.3 Questions de recherche mises au concours publiquement durant la période 2013-2016

Le catalogue des questions de recherche mises au concours complétait le plan directeur de recherche «Sport et activité physique» 2013-2016 en précisant les thèmes de recherche sous la forme de questions de recherche mises au concours publiquement. Ce catalogue de questions était destiné essentiellement aux instituts de recherche en sciences du sport et aux chercheurs, pour qui il constituait un document d'information.

Les questions de recherche ne portant que sur les enfants et les adolescents, transition vers l'âge adulte comprise, les demandes de subsides ont été moins nombreuses que durant la période précédente. Les instituts de sciences du sport ont participé aux concours avec succès bien que, vu les priorités définies, certains aient eu peu d'expérience à faire valoir sur les questions mises au concours. Malgré cela, on a pu continuer à favoriser le développement des capacités de recherche entamé au cours des périodes précédentes.

Le tableau 2 fournit un aperçu du nombre de demandes de subsides reçues et avalisées. Comme durant la période précédente, on a accordé un soin tout particulier au processus d'évaluation ex-ante. Le pourcentage des projets considérés comme dignes de soutien sur la base des critères définis s'est élevé, sur toute la période, à 36 %.

Tableau 2: Aperçu des demandes de subsides dans le domaine des questions de recherche mises au concours publiquement.

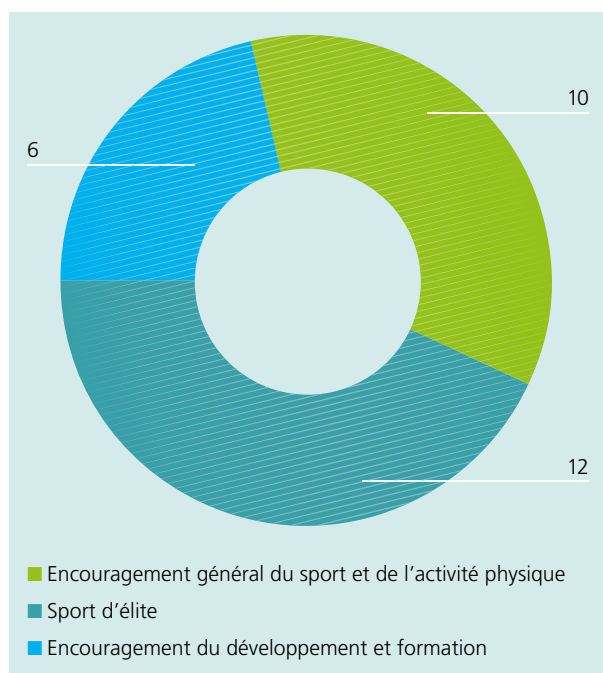
Année	Demandes de subsides [nombre]		Enveloppes financières [millions de francs CHF]	
	Reçues	Soutenues	Demandées	Accordées
2013	26	8	3,8	1,04
2014	21	7	3,1	0,86
2015	14	6	1,8	0,92
2016	17	7	2,2	0,59
Total	78	28	10,9	3,41

⁴Office fédéral du sport (éd.). Sport et économie, consulté le 30.11.2016 sur <http://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-und-wirtschaft-schweiz.html>

⁵Office fédéral du sport (éd.). (2014) Etat des sciences du sport. Consulté le 30.11.2016 sur <http://www.baspo.admin.ch/fr/bildung-und-forschung/forschung/forschungskonzept/forschungsmandate.html>

⁶Office fédéral du sport (éd.). Publications consultées le 30.11.2016 sur <http://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sportwissenschaftliches-studium-berufsleben.html>

Le graphique ci-après classe les projets de recherche soutenus dans les trois axes thématiques définis dans le plan directeur de recherche 2013-2016⁷.



Graphique 1: Nombre de projets soutenus dans les domaines mis au concours (N=28). Les projets sont décrits dans l'annexe 3.

2.3.4 Résultats des projets de recherche

Il n'est pas possible de résumer ici les résultats de chaque projet de recherche. La caractéristique des sciences du sport étant leur interdisciplinarité, les questions de recherche sont abordées diversement sur le plan méthodologique et en fonction de leurs disciplines mères. Alors que, durant les périodes précédentes, la majorité des questions de recherche avaient été traitées dans une perspective médico-scientifique, durant la période 2013-2016 quelque 50 % des projets soutenus présentaient une perspective sociale.

Au moment de la rédaction de ce rapport (juin 2016), la moitié des 28 projets soutenus, dont la plupart s'étalent sur plusieurs années, sont officiellement achevés. La publication de directives concernant l'élaboration d'un rapport final a permis d'améliorer la qualité de ces rapports. La dissémination scientifique des résultats de recherche par les respon-

sables de projets dans des «peer-reviewed journals» a joué un rôle déterminant car elle a permis de garantir que les résultats de recherche obtenus avec des fonds publics soient publiés et donc rendus accessibles au public. En raison des cycles de publication plutôt longs des articles scientifiques, il n'est pas possible de réaliser une évaluation finale quantitative de cet aspect.

2.4 Financement

A des fins d'information, les offices responsables des domaines politiques font état des moyens qu'ils prévoient d'allouer dans le Message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période concernée⁸. Or, il faut signaler une réduction des moyens effectivement attribués pour le sport et l'activité physique en comparaison des 6 millions de francs initialement prévus pour cette période. Cette réduction est due, d'une part, aux mesures d'économie prises dans le cadre du CRT 2014 (cf. ch. 4.2) et, d'autre part, au fait que tous les secteurs de recherche définis n'ont pas pu faire l'objet de projets de recherche dans les mêmes proportions. Ce sont finalement 4,3 millions de francs qui ont été investis pour répondre aux questions formulées dans le plan directeur de recherche. Le tableau 3 détaille l'affectation des montants.

Tableau 3: Aperçu des montants investis durant la période 2013-2016 (projets et contrats recensés début 2013 et ultérieurement; comme les projets ne sont pas tous finalisés, l'ensemble des montants promis n'a pas encore été versé).

Thématique	Montant disponible [mio CHF] (attribution sur concours et mandats)	Part de l'enveloppe totale [%]
Encouragement général du sport et de l'activité physique	1,48	34
Effets formateurs du sport	0,60	14
Sport d'élite	1,33	31
Monitoring	0,91	21
Total	4,32	

⁷Office fédéral du sport (éd.). (2013) Catalogue des questions de recherche mises au concours publiquement dans le cadre du plan directeur de recherche «Sport et activité physique» 2013-2016, Macolin

⁸Confédération suisse (éd.). (2012) Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (cf. ch. 10.4, pages 3104 ss). Consulté le 30.11.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/2857.pdf>

2.5 Enjeux et mesures à prendre

La nouvelle loi sur l'encouragement du sport et la Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération ont réorienté l'encouragement du sport en Suisse et donné des impulsions nouvelles et concrètes à l'encouragement du sport populaire, du sport de la relève et du sport d'élite. Il en découle, pour le domaine politique Sport et activité physique, un besoin de nouvelles connaissances de fond que seule la recherche en sciences du sport permettra de réunir.

Au cours des trois périodes écoulées, la recherche fédérale dans le domaine du sport et de l'activité physique a eu notamment pour objectifs de soutenir les capacités de recherche en sciences du sport et de mettre sur pied des instituts de recherche en sciences du sport en attribuant sur concours des subsides à des projets de recherche (conformément à l'art. 69 OESp). Compte tenu des mesures d'économie requises dans le programme de stabilisation 2017-2019, cet objectif ne pourra pas être poursuivi durant la période suivante, soit 2017-2020. Comme le montre l'état des lieux de la recherche en sciences du sport en Suisse, commandé dans le cadre du plan directeur de recherche actuel (cf. ch. 2.3.2), les capacités de recherche en sciences du sport se sont considérablement accrues ces dix dernières années, enregistrant à la fois une augmentation quantitative et une amélioration qualitative. L'apport de fonds secondaires et de fonds de tiers par des organismes publics intermédiaires (FNS, CTI), des fondations et d'autres sources privées et publiques a également pu être augmenté durant la période couverte par l'état des lieux. Néanmoins, les conditions structurelles nécessaires ne sont pas encore remplies pour que les sciences du sport suisses puissent bénéficier de l'encouragement de la recherche d'autres institutions publiques dans la même mesure que des disciplines scientifiques établies.

Aussi l'OFSPo appuie-t-il les instituts de recherche en sciences du sport dans leurs efforts pour ancrer plus solidement ces sciences dans l'encouragement de la recherche financé par le FNS et la CTI.

Sur le plan du contenu, la recherche dans le domaine politique du sport et de l'activité physique se focalise sur l'étude empirique de l'efficacité et de l'efficience des mesures, programmes et projets fédéraux d'encouragement du sport populaire, du sport à l'école et du sport d'élite. Le recentrage sur ces thématiques découle des changements récents apportés à l'encouragement du sport sur les plans juridique et conceptuel dans le cadre de la loi sur l'encouragement du sport et de la vue d'ensemble de l'encouragement du sport de la relève et du sport d'élite. Pour que l'encouragement du sport soit efficace et efficient, il faut disposer de données empiriques sur les résultats et le rendement des programmes, projets et mesures soutenus avec l'argent public. Ces données sont notamment fournies par (a) des évaluations des effets de l'encouragement du sport des enfants et des adolescents à travers le programme «Jeunesse et sport» et (b) des études sur l'efficacité et l'efficience des mesures que prescrit la législation pour encourager le sport de la relève et le sport d'élite, favoriser les activités physiques et sportives à l'école, promouvoir la qualité de l'éducation physique et encourager l'organisation et la réalisation de grandes manifestations sportives internationales en Suisse.

Le chapitre suivant concrétise les domaines thématiques de la recherche fédérale dans le domaine politique «Sport et activité physique», et indique précisément quels savoirs seraient utiles. Il montre aussi quelles sont les prestations de recherche fournies intra-muros par la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) dans le cadre de la recherche fédérale pour répondre aux besoins de la Confédération (conformément à l'art. 58, 2^e phrase, OESp).

3 Thématiques 2017-2020

La présentation des thèmes de recherche découle de l'orientation stratégique de l'office responsable (cf. chapitre 2.2).

Il s'agit, pour les thèmes énumérés, d'un choix qui, d'une part, n'est pas exhaustif mais qui, d'autre part, ne peut pas être traité intégralement. Les accents sont représentés à l'aide de thèmes exemplaires. Les thématiques devraient décrire l'orientation stratégique dans le sens d'un cadre. La mise en œuvre et le traitement des questions qui seront jugées pertinentes pour la politique du sport et de l'activité physique seront traités soit sous forme d'un appel d'offres public soit par la HEFSM.

3.1 Thématique «Encouragement général de l'activité physique et du sport»

3.1.1 Description de la thématique

Les nombreux effets bénéfiques de l'activité physique et du sport pour la santé sont scientifiquement et clairement démontrés. Les effets préventifs d'une activité physique régulière ont pu être quantifiés, chez les adultes, pour un nombre considérable de maladies non transmissibles⁹. L'encouragement du sport et de l'activité physique pour les personnes qui sont dans la seconde moitié de leur vie mérite une attention particulière. L'activité physique régulière contribue au maintien des capacités fonctionnelles et, partant, de l'autonomie et de la qualité de vie dans la vieillesse. Étant donné que la sédentarité a un impact négatif sur le développement général des enfants, sur les facteurs de risques de maladies non transmissibles chez les adultes et sur la qualité de vie globale des personnes âgées, l'activité physique régulière est source de grands bénéfices pour la société. Le sport populaire, avec son large éventail d'offres sportives, peut contribuer de manière considérable à un mode de vie actif¹⁰.

La population a de bien meilleures connaissances du sport qu'il y a 30 ans encore, ce qui se traduit par une offre sportive très diverse et dynamique. Bien que les prestataires d'activités sportives soient toujours plus nombreux et que la population diversifie de plus en plus ses activités physiques et sportives et les exerce en dehors des structures associatives traditionnelles, le club de sport joue un rôle important dans la mesure où il propose des offres adéquates à la population. Les quelque 20'000 clubs exercent une énorme fonction de support pour les domaines du sport de performance, du sport de loisirs et du sport-santé. Les besoins du sport de loisirs et du sport-santé, qui devraient favoriser la pratique du sport tout au long de la vie, nécessitent un développement des sports qui passe par des formes, des règles et des formats de compétition adaptés. Pour que les clubs puissent concrétiser leur offre sportive et leur mission sociale, en particulier dans le domaine de l'intégration et de la socialisation des enfants et des jeunes, il leur faut disposer d'un nombre suffisant de bénévoles engagés et formés de manière appropriée. Le bénévolat et le volontariat sont identifiés, dans la Stratégie de la Confédération pour le développement durable 2016-2019¹¹, comme des éléments fondamentaux de la cohésion sociale.

⁹Office fédéral de la santé publique (Ed.). Santé 2020: Mesures 1.3.1 et explications concernant la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT). Consulté le 30.11.2016 sur <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategie-politik/gesundheit-2020.html>

¹⁰ Office fédéral du sport (Ed.). Vue d'ensemble sur la promotion du sport: Plan d'action pour la promotion du sport populaire. Consulté le 30.12.2016 sur http://www.vbs.admin.ch/de/sport/gesamtschau-sportfoerderung.detail.document.html/vbs-internet/de/documents/sport/gesamtschausportfoerderung/Breitensport-konzept_de.pdf.html

¹¹Conseil fédéral suisse (Ed.). Stratégie pour le développement durable 2016-2019 (cf. Objectif 8.1). Consulté le 30.11.2016 sur <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/nachhaltige-entwicklung/politik-und-strategie/strategie-nachhaltige-entwicklung-2016-2019.html>

3.1.2 Besoin de connaissances

Pour cette thématique, les contributions pour comprendre les aspects suivants sont au premier plan:

- (1) Motifs et déterminants pour une activité sportive efficace à long terme
- (2) Possibilités et limites de mises en scène spécifiques aux groupes cibles
- (3) Succès du travail associatif grâce au bénévolat
- (4) Développement et importance du sport non organisé

(1) Motifs et déterminants pour une activité sportive efficace à long terme

L'activité sportive des adolescents et des jeunes adultes ne cesse de diminuer. Les interventions unidimensionnelles au niveau du comportement s'avèrent souvent insuffisantes. C'est pourquoi les concepts visant à développer des interventions efficaces devraient aussi englober, en plus du comportement, des déterminants socio-structurels – comme le setting de l'activité sportive (école, place de travail, commune, etc.). Il serait très utile de savoir comment vaincre les obstacles à l'activité physique dans des groupes spécifiques d'enfants et d'adolescents majoritairement inactifs et si les mesures choisies agissent sur le long terme. Les approches multisectorielles, fort prometteuses, revêtent à cet égard un intérêt particulier. A contrario, il serait intéressant de connaître aussi les raisons qui poussent les enfants et les adolescents actifs à faire beaucoup de sport et les attentes liées à cette pratique régulière. Les réponses à ces questions pourraient contribuer à cibler plus spécifiquement les mesures d'encouragement destinées aux enfants et aux adolescents et, partant, à améliorer leur acceptation et à pérenniser les habitudes sportives.

(2) Mises en scène de l'encouragement de l'activité physique et du sport spécifiques aux groupes cibles

Les enquêtes périodiques menées auprès des habitants de la Suisse pour connaître leurs habitudes sportives et leur attitude vis-à-vis du sport livrent d'importants renseignements pour le développement de l'encouragement du sport et donnent des indications quant aux thèmes de recherche. En dépit des divers efforts déployés dans le cadre de l'encouragement de l'activité physique et du sport, il subsiste toujours des inégalités sociales en ce qui concerne la participation sportive de la population suisse; les taux d'abandon chez les jeunes et les jeunes adultes en particulier sont relativement élevés. Comment les structures sportives locales et les valeurs culturelles peuvent-elles influencer la participation sportive des jeunes et des jeunes adultes? Quelles formes de collaboration avec des prestataires d'offres sportives à bas seuil ou quelles offres

dans le domaine du travail social et du travail avec les jeunes pourraient contrecarrer la diminution de l'activité physique chez les jeunes de 15 à 18 ans et interpeller des groupes cibles difficilement atteignables jusqu'à présent avec les offres sportives traditionnelles?

Il convient d'identifier les approches relatives aux mises en scène de l'encouragement de l'activité physique et du sport selon les groupes cibles (âge, genre, inclusion) et d'analyser leur efficacité.

(3) Succès du travail associatif grâce au bénévolat

Les fédérations et les clubs sportifs remplissent de nombreuses fonctions d'intérêt général. Le bénévolat et le volontariat constituent les moyens d'existence des fédérations et des clubs; ils remplissent d'importantes fonctions sociales et contribuent en même temps à la cohésion sociale et à la vie en société. Les clubs de sport, en tant que groupements d'intérêts, ont été jusqu'à présent principalement étudiés sous l'angle de l'organisation¹². Ils sont pourtant, dans leur configuration organisationnelle et sociale, fortement marqués par les membres qui s'engagent bénévolement sur cette base d'intérêts. Une série de questions se pose en ce qui concerne la stabilité de l'engagement face aux mutations sociales.

(4) Développement et importance du sport non organisé

La population suisse adulte pratique l'essentiel de son activité sportive en dehors des structures associatives traditionnelles. En plus des centres de fitness, un grand nombre de prestataires se sont établis sur le marché du sport et des loisirs. Se posent ici des questions sur l'attractivité : quels groupes de population utilisent quelles offres, pour quelles raisons? Existe-t-il, au niveau local, des formes de collaboration et des synergies qui pourraient contribuer à une meilleure utilisation des infrastructures disponibles et, finalement, à une augmentation de l'activité physique?

3.1.3 Accents de la HEFSM

La HEFSM s'occupe de certains aspects de l'activité sportive de la population suisse. Elle accompagne, sur le plan des contenus, les observations exhaustives résultant de la vaste étude sur les habitudes sportives (Sport Suisse, cf. 3.5). En outre, elle précise certains aspects du comportement de la

¹² Office fédéral du sport (Ed.) (2011) Clubs sportifs en Suisse, consulté le 30.11.2016 sur www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sportvereine-schweiz.html

population suisse en matière d'activité physique au moyen d'études-accélérateur menées auprès des enfants et des jeunes. La HEFSM s'occupe aussi de la mesure systématique de la performance des jeunes adultes dans le cadre du recrutement militaire et pendant la formation militaire de base. Enfin, elle approfondit, à l'aide d'études partielles, la consommation de la population suisse en matière de sport. Il s'agit aussi, dans ce contexte, d'approfondir et de comprendre les motifs liés à l'activité sportive. Ce n'est que sur cette base qu'il est possible de formuler et de promouvoir des offres sportives susceptibles d'inciter toutes les catégories de population à pratiquer du sport tout au long de la vie.

L'intérêt de la HEFSM se porte aussi sur le setting institutionnel dans lequel les offres ont lieu. Où les offres sportives sont-elles réalisées: à l'école, dans le sport scolaire facultatif, dans les clubs ou dans le secteur commercial privé? En outre, le genre d'offre a son importance: qu'est-ce qui caractérise les offres qui ont du succès? Quelles sont les offres préférées selon l'âge? L'élément clé est ici le modèle causal J+S, qui a pour but d'évaluer les offres de ce vaste programme d'encouragement de la Confédération et, sur cette base, de les améliorer en permanence. L'intérêt de la HEFSM en matière de recherche se porte également sur les offres proposées dans les clubs dans le cadre de l'encouragement du sport et, enfin, sur les exemples de bonnes pratiques tirés du sport commercial sur ce thème. Cela concerne surtout les mesures d'encouragement du sport lancées dans le contexte des grandes manifestations sportives ou encore dans les entreprises. Il s'agit d'explorer cette thématique, étape par étape, avec des études partielles.

3.2 Thématique «Sport de performance»

3.2.1 Description de la thématique

Le sport d'élite est d'intérêt public et représente l'une des forces motrices du développement du sport pour l'ensemble de la société: facteur de motivation pour le sport populaire, vitrine internationale de la capacité de performance nationale, facteur d'identification nationale et facteur économique en pleine expansion. Ce développement s'est déployé surtout avec le succès sportif des athlètes suisses. L'on constate, dans la plupart des sports, une constante augmentation du niveau de performance. Le chemin vers l'élite est, pour les jeunes talents, toujours plus ardu. De ce fait, le sport d'élite est soumis à un effort d'innovation

permanent: pour garantir le succès sportif, il doit optimiser ses méthodes connues tout en se donnant, grâce à de nouveaux développements, une longueur d'avance par rapport aux autres nations. Toutes les nations qui ont connu le succès se sont dotées, dans les dernières années et décennies, d'un soutien scientifique qu'elles ont constamment renforcé. C'est pourquoi le soutien scientifique accru gagne toujours en importance et est même devenu indispensable pour les chances de développement et les perspectives de succès du sport d'élite suisse. Les travaux de recherche visent donc tous le même but, dans quelque sport que ce soit: améliorer et étayer scientifiquement toutes les mesures d'entraînement et de compétition légales et non nocives pour la santé des athlètes. Les conditions essentielles au succès dans le sport d'élite sont, d'une part, un encouragement ciblé du sport de la relève et de l'élite, avec des entraîneurs et des fonctionnaires bien formés ainsi que, d'autre part, des activités de recherche et de développement continues. Les nouvelles connaissances acquises permettent d'identifier des mesures efficaces dans le domaine de la promotion des talents et d'optimiser ainsi le succès des sportifs d'élite.

3.2.2 Besoin de connaissances

(1) Analyse des sports visant à identifier les facteurs de la performance

La performance en compétition dépend du niveau de développement des facteurs qui déterminent la performance de l'athlète ou de l'équipe. Or, ces facteurs varient en fonction du sport ou de la discipline sportive pratiquée. Un des buts visés par les chercheurs qui travaillent dans le domaine du sport de compétition consiste donc à les identifier, sport par sport ou discipline par discipline, et à les décrire de manière aussi détaillée que possible. Les connaissances ainsi acquises servent ensuite à établir, pour chaque sport ou discipline analysée, des profils d'exigences spécifiques sous-tendus par un ensemble de facteurs biopsychosociaux définis autant que possible en fonction du sexe, de l'âge et du développement des intéressés. Ces spécifications permettent à leur tour de dégager des indicateurs qui, dans les domaines de la promotion de la relève et du sport d'élite, devraient être gérés au moyen de méthodes d'entraînement efficaces et définies et observés au moyen de méthodes analytiques.

(2) Détection et développement des talents

La détection des talents et la promotion ciblée de la relève dans le sport de compétition constituent des enjeux essentiels. De façon générale, nous n'avons que peu de connaissances scientifiques attestées sur lesquelles nous appuyer pour les optimiser. En appliquant la caractérisation des facteurs de la performance décrite ci-dessus aux enfants et aux jeunes, il faudrait définir des indicateurs physiologiques et psychologiques pour chaque stade de développement qui pourraient être mis en relation avec le niveau de performance des athlètes de l'élite. Ces indicateurs permettent d'évaluer le développement de la performance des talents potentiels. Une fois définis, ils devraient tendre le plus possible vers une capacité de performance élevée. En savoir plus sur les périodes favorables à l'entraînement pendant lesquelles il est possible d'influer de manière particulièrement positive sur les facteurs déterminant la performance permet d'exploiter, par la gestion de l'entraînement, les possibilités de développement des talents. Quelle que soit la mesure prise pour développer la performance, il faudrait toujours adapter la charge aux capacités des enfants et des adolescents – qui évoluent au fil de la croissance – de manière à promouvoir simultanément leur santé. La conception du système de compétitions dans le domaine de la relève devrait également s'inspirer de ces conclusions et soutenir ainsi le développement des talents. Il n'existe pratiquement pas, dans le sport des enfants et des jeunes, d'indicateurs valides et spécifiques à l'âge concernant l'évolution des facteurs déterminant la performance. Les connaissances concernant les périodes favorables à l'entraînement sont elles aussi lacunaires. Et, au chapitre de la méthodologie de la compétition et de l'entraînement, de nombreuses questions relatives à l'entraînabilité et aux effets escomptés sur les enfants et les adolescents restent ouvertes. Les travaux qui visent à combler ces déficits de connaissances contribuent à optimiser la sélection et la promotion des talents.

(3) Conduite d'un entraînement

Le but de ce champ de recherche, qui concerne la relève dans le sport de compétition et le sport d'élite, consiste à évaluer la méthodologie et la gestion de l'entraînement de manière à les optimiser de façon à ce que les adaptations positives des systèmes fonctionnels soumis à des intensités de charge à impact élevé et efficace induisent une amélioration optimale de la performance des athlètes tout en favorisant leur développement dans une perspective de santé. L'efficacité de l'entraînement joue un rôle crucial sur ce plan. Par rapport à autrefois, la charge d'entraînement des athlètes a augmenté. Il est donc légitime de se demander

quelles sont les méthodes d'entraînement capables, dans le temps à disposition, de générer les stimuli nécessaires pour atteindre la performance souhaitée. Il convient en outre d'examiner quelles sont les facultés et les stratégies mentales qui peuvent aider l'athlète à déployer les stimuli d'entraînement nécessaires. Mais, parallèlement, la régénération physique et mentale et l'alimentation gagnent également en importance puisqu'il faut aussi, dans le laps de temps disponible, accélérer les processus d'adaptation au moyen de mesures idoines. Sur ces trois plans – entraînement, régénération et alimentation – il convient de développer et de valider de nouvelles mesures novatrices permettant, compte tenu de l'âge et du sexe des intéressés, de contrecarrer les facteurs limitant la performance.

(4) Préparation et performance en compétition dans des conditions normales et spéciales

Le but des athlètes consiste à réaliser la meilleure performance possible (peak performance) en compétition. Dans cette optique, des travaux de R&D sont nécessaires pour identifier et tester des méthodes (physiologiques et psychologiques) permettant d'optimiser la préparation des compétitions et de les vérifier individuellement. Durant la période 2017-2020, diverses grandes manifestations importantes auront lieu dans des conditions climatiques spéciales (chaleur, humidité, altitude). Il s'agit donc d'accorder une attention particulière à la question de savoir comment minimiser l'effet de ces facteurs limitants par différentes mesures (p. ex. l'acclimatation, le refroidissement, la préparation mentale, etc.), de façon à pouvoir augmenter autant que possible la performance lors de la compétition.

(5) Technologies pour l'entraînement et la compétition

Les innovations constamment réalisées dans différents domaines technologiques entraînent un développement rapide des produits. Nombreux sont les sports dans lesquels les matériaux et les produits technologiques jouent un rôle déterminant pour la performance. Le sport de performance profite à la fois indirectement et directement du potentiel d'innovation de la technologie. Dans l'optique du sport, les innovations inventées et développées conjointement par les entraîneurs, les athlètes et les ingénieurs sont particulièrement efficaces. Les produits développés soutiennent de manière optimale les mesures d'entraînement et de compétition qui contribuent à l'augmentation de la performance souhaitée.

(6) Gestion du savoir

L'importance des ressources tirées des connaissances et leur impact sur les succès remportés dans le sport de performance sont indiscutables. Plusieurs grandes nations sportives ont entrepris dans ce domaine des efforts considérables et disposent de concepts spécifiques qui ont fait leurs preuves. Ces dernières années, en Suisse, diverses offres spécifiques ont été développées dans le sport de performance. Celles-ci ont pourtant vu le jour sans concept général et sans planification à moyen ou à long terme. C'est pourquoi il est important, dans un premier temps, d'analyser la situation actuelle afin de pouvoir identifier le potentiel d'optimisation, puis, dans un second temps, de définir un concept général, en relation avec le développement et l'optimisation de mesures appropriées. Il s'agit enfin d'évaluer des mesures spécifiques aux besoins, afin de pouvoir entreprendre d'éventuelles modifications. Cette démarche devrait permettre au sport de performance suisse, à moyen et à long terme, de gérer plus efficacement les connaissances pertinentes.

(7) Economisation du sport

La recherche en matière d'économisation du sport d'élite joue un rôle particulier. Cet aspect est traité au chapitre 3.4.

3.2.3 Accents de la HEFSM

Avec ses unités organisationnelles (sciences de l'entraînement, médecine du sport, physiothérapie du sport, physiologie du sport Endurance, physiologie du sport Force et Sports d'équipe, psychologie du sport, formation des entraîneurs ainsi que monitoring et évaluation), la section Sport d'élite de la HEFSM a pour mission, sur la base d'objectifs stratégiques, de définir les besoins de connaissances dans les domaines de recherche identifiés au chapitre 3.2.2, puis de les traiter en formulant des questions pertinentes pour le sport d'élite. En fonction de l'étendue du besoin de connaissances et des ressources de la section, des partenariats stratégiquement ciblés sont engagés avec différentes fédérations (p. ex. Swiss Olympic) et institutions (p. ex. des universités) dans le but de pouvoir répondre le plus efficacement possible aux problématiques posées.

3.3 Thématique «Sport à l'école»

3.3.1 Description de la thématique

Le sport à l'école englobe toutes les activités motrices et sportives qui sont proposées aux enfants et aux jeunes durant leur scolarité, à savoir: l'éducation physique obligatoire, le sport scolaire facultatif ainsi que d'autres activités physiques et motrices formelles dans leur quotidien scolaire (p. ex. des manifestations sportives scolaires ou l'enseignement en mouvement dans la salle de classe).

Dans toutes ces offres, le sport et l'activité physique sont subordonnés au mandat d'éducation et de formation que la société confie à l'école. Le sport et l'activité physique à l'école devraient donc contribuer,

- a) à ce que tous les enfants et les jeunes soient capables d'accéder à une culture de l'activité physique et sportive au travers d'une éducation physique et sportive extrascolaire complémentaire et socialisante ainsi que par la mise à disposition d'activités éducatives, et
- b) à ce que tous les enfants et les jeunes soient encouragés dans leur développement par une activation pédagogique professionnelle du potentiel pédagogique du sport: pas seulement du point de vue moteur et physique, mais aussi du point de vue émotionnel, motivationnel, cognitif et social.

Sous le mandat pédagogique d'une éducation au sport (a.), le sport à l'école vise à inciter la jeune génération à pratiquer une culture sportive et motrice enrichissante, responsable et, si possible, tout au long de la vie. Pour atteindre ce but, le sport à l'école transmet les techniques culturelles requises et renforce les connaissances sportives et les habiletés physiques nécessaires à une pratique réussie. Il éveille ce faisant l'intérêt pour le sport et l'activité physique et contribue à ce que les écoliers aient envie de développer leurs habiletés sans même y être incités. Tout en revendiquant une éducation au sport, le sport à l'école soutient aussi la jeune génération en lui faisant découvrir la diversité du sport et de l'activité physique et en encourageant sa propre action sportive.

Avec son second mandat pédagogique – éduquer par le sport (b.) –, le sport à l'école vise à encourager le développement des écoliers par le sport et l'activité physique de façon à ce que les résultats de cet encouragement se répercutent non seulement sur le plan sportif, mais aussi dans d'autres domaines de leur vie. Les enfants et les jeunes développent, par l'activité physique et le sport, leurs capacités de performance motrices et physiques. Les écoliers peuvent également apprendre, par le sport, à «habiter» leur corps et à lui accorder de l'attention sur le plan de la santé (promotion de la santé); ils peuvent apprendre à agir, à oser, à se fixer des objectifs et à les suivre avec ténacité (éducation à la performance); ils peuvent apprendre à collaborer avec les autres, à respecter des règles pour cela et à comprendre la situation des autres (éducation sociale); etc.

Au début des années 2000, la Suisse a également fait l'objet d'une réforme de l'enseignement qui a orienté le développement de la qualité des écoles et de l'enseignement vers les nouveaux modèles de conduite du New Public Management. La condition principale, pour que ce nouveau type de conduite puisse fonctionner, est la présence de critères *output*: il faut définir quel *output* doit être élaboré, et dans quelle mesure, du côté des écoliers, pour que les objectifs d'apprentissage spécifiques soient considérés comme atteints dans la qualité souhaitée. Puis, une fois que ces objectifs pédagogiques «standardisés» sont définis, le travail d'optimisation proprement dit peut commencer: d'abord en examinant, au moyen de tests et d'enquêtes sur l'état des connaissances, si les ressources mises à disposition (p. ex. les enseignants) et les processus réalisés (p. ex. l'enseignement spécifique) contribuent effectivement et de manière efficace à l'atteinte des objectifs; et ensuite, si ce n'est pas le cas dans la mesure souhaitée, en appliquant des mesures pour le développement de l'école, de l'enseignement et des enseignants, ayant pour but d'optimiser les ressources et les processus engagés pour l'atteinte des objectifs.

La Confédération soutient le sport à l'école afin qu'il puisse remplir, avec un niveau de qualité élevée, sa fonction culturelle et formatrice.

Pour que l'éducation physique obligatoire en particulier puisse se dérouler à un «bon» niveau et générer de «bons» résultats pour les écoliers, la Confédération a défini les exigences de qualité minimales nécessaires («Principes qualitatifs»). Elles portent, selon l'art. 12, al. 3 et 5 de la Loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS

415.0) sur l'infrastructure, le nombre d'heures minimal, les plans d'études, la qualification des enseignants, l'évaluation des écoliers ainsi que la gestion de la qualité.

3.3.2 Besoin de connaissances

La Confédération définit, avec la loi sur l'encouragement du sport et l'ordonnance y relative, les conditions cadres pour une éducation physique de haute qualité. Il s'avère que les prescriptions de la Confédération peuvent, pour la majeure partie d'entre elles, être formellement remplies par les cantons. Il reste toutefois à définir sous quelle forme les prescriptions cadres devraient être formulées et appliquées, pour que le sport à l'école puisse avoir un effet optimal en matière d'ouverture à la culture et d'épanouissement personnel.

Pour que la Confédération puisse exécuter ses tâches d'encouragement de l'activité physique et du sport à l'école et optimiser la qualité de l'enseignement du sport, il est nécessaire de développer des instruments de promotion scientifiquement et empiriquement fondés ainsi que la recherche concernant leurs effets, leur efficacité et leur équité dans le cadre du développement de la qualité du sport à l'école. Le besoin de recherche et de développement dans ce domaine politique concerne principalement:

- (1) L'examen des critères curriculaires *output* existants (exigences minimales, standards) du point de vue de leur accessibilité (entre autres LP21, PER, Piano di studio, plans d'études Sport dans la formation professionnelle initiale) ainsi que leur développement, scientifiquement fiable et probant, sur la base d'un modèle de compétences didactiquement et psychologiquement fondé.
- (2) Le développement d'instruments permettant de vérifier les performances et les connaissances des écoliers en éducation physique ainsi que l'examen de leur emploi efficace et efficient dans l'enseignement.
- (3) Le développement de standards professionnels pour les enseignants de sport à l'école ainsi que l'examen de l'effet et de l'efficacité des structures de formation et de formation continue.
- (4) Le développement de concepts du sport scolaire visant à promouvoir et à élargir les possibilités de sport et d'activité physique dans le cadre de cultures scolaires sportives hétérogènes (p. ex. structures d'accueil de jour, travail d'intégration, inclusion).

3.3.3 Accents de la HEFSM

La section Sport et éducation de la HEFSM est associée au mandat d'encouragement de la Confédération et vise, avec ses activités de recherche et de développement, à développer et à garantir la qualité de l'éducation physique obligatoire sur des bases scientifiquement fondées. En se basant sur un modèle cadre de l'enseignement du sport orienté sur les compétences, la section Sport et éducation se consacre en particulier à deux domaines d'analyse, dont la recherche et le développement soutiennent directement le mandat d'encouragement de la Confédération:

(1) Enseignement du sport axé sur les compétences

Le premier thème de recherche et de développement consiste à établir des bases scientifiques pour définir des objectifs pédagogiques standardisés et développer des concepts pour un enseignement du sport axé sur les compétences.

Durant les quatre dernières années, la section Sport et éducation a pu réaliser des travaux conceptuels fondamentaux pour déterminer les compétences que les élèves doivent acquérir en éducation physique et les concrétiser dans un modèle de compétences. Pour les années 2017-2020, il est prévu:

- de tester le modèle empiriquement, de façon à pouvoir formuler des recommandations fondées concernant la définition de critères *output* pour l'enseignement du sport et
- de développer ensuite des exercices d'apprentissage ciblés et basés sur des modèles propres à favoriser la formation et le développement des compétences dont les élèves ont besoin pour atteindre les objectifs pédagogiques de l'éducation physique.

(2) Compétence professionnelle des enseignants de sport

Le second thème de recherche et de développement de la section Sport et éducation consiste à établir des bases scientifiques pour déterminer la compétence professionnelle des enseignants de sport et développer les formes de formation et de formation continue nécessaires pour cela.

Durant les quatre dernières années, la section a ciblé sa recherche sur le profil de compétences «Donner des feedback», ainsi que sur les convictions interculturelles des enseignants de sport. Pour les années 2017-2020, il est prévu:

- d'exploiter les résultats de recherche issus des deux projets de thèses achevés en 2017, afin d'élaborer des recommandations pour la formation et la formation continue des compétences professionnelles des enseignants dans les domaines «Gestion de la classe» et «Gestion de la diversité dans le domaine de l'intégration» et
- de tester les effets et l'efficacité d'une formation et d'une formation continue standardisées des enseignants de sport dans le cadre d'une recherche empirique complémentaire.

3.4 «Sport et économie»

3.4.1 Description de la thématique

En ce début de 21^e siècle, le sport, tant populaire que d'élite et de compétition, voit sa dimension économique jouer un rôle tout particulier. Les grandes manifestations sportives attestent de la viabilité commerciale du sport. Les champions médiatisés, pris en exemple par la communauté sportive, aident les équipementiers à conquérir des parts de marché. Le sport lui-même devient un produit. Les biens et les prestations liés au sport prennent la forme d'offres commercialisables et monnayables, répondant à une demande. En s'imposant dans le domaine du sport, la rationalité de l'économie monétaire imprime sa marque sur le développement du sport en général. Elle a une influence sur les comportements individuels des sportifs, sur les gestionnaires des clubs, les fédérations, les entreprises actives dans le domaine du sport ainsi que les organisations, et modifie les conditions de l'encouragement du sport par l'Etat et la politique ainsi que le cadre juridique de sa pratique.

Initialement ludique et ne générant pas de valeur, le sport devient un domaine professionnel. Les athlètes, les entraîneurs ainsi que de nombreux accompagnateurs et fournisseurs contribuent à façonner le produit qu'est le sport, créant ainsi de la valeur. Leur activité se professionnalise. Certaines parts de la valeur sont organisées et coordonnées au sein des clubs sportifs et des fédérations, des centres d'entraînement et des infrastructures de sport ainsi que lors de manifestations sportives. Gérer toutes ces organisations et assurer la coordination interdisciplinaire des acteurs constituent une tâche de conception centrale.

Cette dimension économique en pleine expansion constitue pour le sport un véritable défi: si, d'un côté, le sport est un jeu qui n'a d'autre but que lui-même, il est également détourné de son but premier et sert à atteindre toutes sortes de buts. A mesure que la dimension économique du sport s'accroît, le culte qu'on lui voue grandit. Le sport est instrumentalisé par la société des loisirs et devient un instrument politique. Par ailleurs, cette dimension ludique justifie le soutien étatique et l'autonomie de régulation dont il jouit. Or, son économisation croissante le modifie – comme toute instrumentalisation – dans son essence. Dès lors, il y a lieu de se demander dans quelle mesure il reste digne d'encouragement: sa dimension économique plus marquée le transformant en champ professionnel à part entière et en marchandise, l'encouragement du sport devient un soutien à l'industrie. Aussi est-il essentiel d'étudier les changements qui découlent de la mainmise de l'économie monétaire sur le sport, l'ampleur de ces changements et leurs manifestations afin de pouvoir préciser les conditions cadres nécessaires et les instruments d'encouragement du sport par la Confédération.

Le fait que le sport permette de réaliser facilement des profits rend ce dernier sujet aux abus. Le manque de pression du marché en raison du monopole des grandes fédérations sportives internationales ou du manque de contrôle interne au sein du système sportif rendent inefficaces des organisations entières. Les liens d'interdépendance existant au sein du système sportif peuvent mettre à mal la capacité d'auto-régulation du sport, avec comme conséquence directe une perte de crédibilité et une atteinte à l'intégrité des organisations de sport et des compétitions qu'elles organisent. Mais cela va plus loin: des fonctions sont détournées, et, dans les cas extrêmes, des cadres dirigeants sont corrompus. Il est difficile de savoir à quel point les matchs sont manipulés et les sportifs honnêtes. La rapide croissance économique met parfois en danger les valeurs du sport. Ce sont les fondements du sport que l'on retrouve dans la loi sur l'encouragement du sport, tel que l'éthique, qui sont en jeu.

3.4.2 Besoin de connaissances

Pour aborder cette thématique, il est utile d'expliquer le phénomène sur trois niveaux:

- (1) Les moteurs de l'économisation des disciplines sportives;
- (2) Le management du sport ainsi que l'efficacité et l'efficience de l'encouragement du sport;
- (3) L'ampleur, les conséquences/l'impact et les limites de l'économie du sport.

Cette réflexion met en lumière et permet de quantifier les défaillances du marché, des pouvoirs publics et des organisations dans l'économie du sport, et de légitimer et d'optimiser les interventions de l'Etat.

(1) Les moteurs de l'économisation des disciplines sportives

Les recettes dans le domaine du marketing des grandes manifestations sportives telles que des championnats du monde ou des Jeux olympiques ont fortement évolué durant la dernière décennie. Elles ont augmenté de manière disproportionnée, profitant ainsi au sport, également en Suisse. L'économisation des disciplines sportives repose sur des règles standardisées et sur leur diffusion dans le monde entier grâce à l'organisation de championnats du monde et d'autres grandes compétitions auxquelles participent des athlètes de nationalités diverses. On y cultive le fair-play, et l'idéal de l'égalité des chances dans le sport et de la solidarité avec les nations les plus faibles et avec les jeunes athlètes est propagé à large échelle. Dès lors, les règles du jeu et leur aménagement se trouvent au cœur des analyses: quelles disciplines sportives et quelles compétitions distingue-t-on? Pour quels titres la concurrence est-elle particulièrement marquée (nations participantes, intensité, équilibre compétitif)? Quelles sont les ressources investies pour fournir les performances? Quels sont les titres qui font recette et qui, partant, ont de la valeur pour les participants? Quelles disciplines sont olympiques? L'égalité des chances est-elle renforcée, la solidarité est-elle réelle? Pour mieux comprendre ces questions, il faut se référer aux sports et disciplines proposés ainsi qu'aux formats de compétition.

Les règles du jeu définissent à la fois le sport, les exigences auxquelles il faut satisfaire pour le pratiquer et, a fortiori, les défis à relever en compétition. Les règles dosent l'usage que l'on peut faire de biens commercialisables pour accomplir une performance. Si un nageur peut utiliser tel ou tel maillot, cela modifie les exigences en termes de performance. Le matériel, sa conception et sa mise au point ont pris beaucoup d'importance. Il arrive même que le matériel soit plus décisif que les capacités de l'athlète. Cela suscite toute une série de questions. Comment la technicisation fait-elle évoluer les disciplines sportives? Qu'implique-t-elle pour la compétition? Cela s'accompagne-t-il même d'une certaine virtualisation du sport? Quelles en sont les conséquences pour le sport de la relève et le sport populaire? Cette technicisation du sport doit être décrite et son influence sur la pratique sportive doit être quantifiée à partir d'exemples choisis.

Le sport fait l'objet d'une mise en scène et il est présenté au public dans les médias. Son économisation est poussée de diverses manières: il est «livré» sous des formes toujours plus appropriées aux médias, qui en assurent la multiplication, ce qui le rend encore plus attractif pour les sponsors et fait augmenter continuellement la valeur des droits de télévision et de marketing. Dès lors, des analyses simples s'imposent: Quelles sont les disciplines sportives favorites des spectateurs? Qu'est-ce qui caractérise ces disciplines sportives? Quelles sont les formes de compétition qui font recette dans les stades? Quels sont les événements sportifs qui font grimper l'audimat? Comment les compétitions sont-elles mises en scène et commercialisées? Quelles ressources financières les droits de diffusion génèrent-ils? A qui appartiennent les droits? A qui profitent-ils? Il s'agit d'expliquer la mise en scène du sport à partir d'exemples choisis et de décrire son influence sur la pratique sportive, les disciplines sportives et les compétitions. Bien comprendre les corrélations permet d'optimiser les bases de décision pour les acteurs du sport, notamment de la politique et de la Confédération.

(2) Le management du sport

Le fait que les manifestations sportives drainent de grandes sommes d'argent constitue de nouveaux défis pour le management du sport. La professionnalisation des athlètes et des cadres dirigeants, la division des tâches pour la réalisation des performances ainsi que leur commercialisation intégrée progressent à grands pas. Les organisations sportives relèvent les défis que leur pose le marché et s'efforcent de répondre aux questions suivantes: La professionnalisation est-elle quantifiable? Qu'est-ce qui fait que des stratégies d'adaptation fonctionnent? Peut-on décrire et classifier ces stratégies en termes de modèles de management simples (stratégie, marketing et sponsoring, financement, organisation, innovation et optimisation du processus de création de valeur ainsi que garantie de la qualité et gouvernance)? Comment les organisations qui ont du succès atteignent-elles leurs groupes cibles? Comment les clubs qui ont du succès sont-ils dirigés? Comment peut-on organiser des manifestations sans réaliser de déficit? Comment fonctionnent les centres d'entraînement des disciplines sportives ayant le plus de succès? Quelles formes de coopération entre les entreprises s'imposent-elles? Compte tenu des structures particulières de l'industrie du sport, les organisations sportives sont-elles en mesure de créer de la valeur à leur propre profit et d'empêcher des tiers d'accéder au marché? Y a-t-il des cas de manipulation ou de corruption dans le contexte du sport? Pour garantir l'intégrité du sport, il est essentiel d'avoir des réponses fondées à ces questions.

L'économisation du sport change aussi la donne de la politique du sport. Quid de l'efficacité de l'encouragement du sport par les organismes de droit public? Les deniers publics investis dans l'encouragement du sport ont-ils les effets escomptés? L'encouragement du sport d'élite, notamment, doit être examiné à la loupe: comment et à travers quelles mesures prépare-t-on les succès internationaux? Les stratégies d'encouragement choisies sont-elles à la hauteur en comparaison internationale? Obtient-on de meilleurs résultats avec moins d'argent? Sur ce point, la participation à l'étude comparative internationale «Sports Policy Factors Leading to International Sporting Success (SPLISS)» a permis de récolter des données de base importantes. Toutes les réflexions qui précèdent doivent être adaptées pour le sport de la relève et pour le programme Jeunesse+Sport (J+S), qui est un programme d'encouragement fédéral important. Dans ces domaines, quels objectifs atteint-on par franc investi? Les mesures d'encouragement de la Confédération doivent être étayées par des études empiriques.

Les manifestations sportives constituent une mesure d'accompagnement de la politique d'encouragement fédérale. La Suisse sera d'ailleurs prochainement concernée par deux manifestations sportives de grande envergure: les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 à Lausanne et l'Universiade d'hiver 2021 à Lucerne. Le poids de telles manifestations dans l'encouragement du sport a été peu étudié jusqu'ici. Quels objectifs les pouvoirs publics peuvent-ils viser grâce à elles? De quelles conditions-cadres et conditions préalables les acteurs du sport doivent-ils tenir compte – la question étant moins celle des aides financières consenties par les institutions de droit public que celle des soutiens et restrictions indirects et immatériels? Les stratégies de ces institutions tiennent-elles compte de l'économisation du sport? Les manifestations sportives répondent-elles aux attentes? L'approfondissement de ces questions est essentiel pour aider la Confédération à cibler ses efforts d'encouragement.

(3) L'ampleur et les limites de l'économie du sport

Les grandes manifestations sportives constituent des moteurs importants de l'économisation du sport. Elles en sont même les véritables fers de lance, comme l'ont démontré les tout premiers travaux de recherche fédéraux. Différents événements ont été étudiés et décrits dans une série de sept études conduites selon une méthode uniforme (Sportevent-Scorecard). Elles ont été suivies d'autres évaluations, notamment sur le championnat d'Europe de football 2008 ou le championnat du monde de hockey sur glace 2009. Des effets possibles ont également été quantifiés pour la campagne de votation pour les Grisons 2022.

Pour comprendre les retombées économiques du sport à l'échelon local et régional, il faut étudier à nouveau une série de manifestations avec des outils comparables, mais avec une méthode affinée. Il peut s'agir de manifestations récurrentes de SwissTopSport, mais aussi d'événements uniques tels que le championnat du monde de hockey sur glace 2020 en Suisse, les JOJ 2020 à Lausanne ou l'Universiade 2021 à Lucerne. Les études peuvent se concentrer sur des questions d'actualité – habitudes de consommation des spectateurs, durabilité touristique et écologique. Dans ce contexte, l'intégration des manifestations dans les offres de sport spécifiques sur place et dans l'économie régionale constitue un autre pilier. Enfin, les liens transversaux avec les grands thèmes de l'économie du sport (fédérations, infrastructures, tourisme sportif et médias) peuvent être étudiés plus à fond. Le domaine du marketing du sport, du sponsoring et de la publicité, qui a déjà été évoqué ci-dessus, revêt un intérêt particulier, car il permet d'expliquer la capacité de refinancement du sport.

Pour comprendre l'économisation du sport, il faut prendre la mesure de l'économie du sport. Cela a été fait pour la première fois en 2008 et à nouveau en 2011 sur la base des offres. Une mise à jour des données et un bref historique figurent au chapitre 3.5. Grâce aux études portant sur la consommation sportive, les données ont aussi été validées dans l'optique de la demande en matière de sport. Dans les pays européens, l'économie du sport représente, selon les estimations, entre 1,8 % et 3,5 % du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, ces chiffres ne rendent pas compte, à eux seuls, de toute la vérité. Un grand nombre de transactions liées au sport échappent en effet aux statistiques, et donc à l'économie publique du sport. Il est utile de mettre davantage en lumière ces échanges, qu'ils soient positifs ou négatifs. Les paris sportifs, d'une part, constituent un sujet d'actualité hautement sensible. Leur potentiel de nuisance à l'encontre du sport est très élevé. La corruption, les matchs truqués et le dopage sont autant de phénomènes supplémentaires à faire figurer dans ce chapitre. D'autre part, il convient d'aborder des thèmes auxquels la logique de l'économie monétaire ne peut et ne doit pas s'appliquer, à savoir tout ce qui relève du bénévolat – celui-ci étant l'un des piliers du sport. Le travail associatif et tous les efforts d'intégration dans et par le sport associatif constituent des formes d'échanges souhaitables.

3.4.3 Accents de la HEFSM

Fondamentalement, la HEFSM consacre sa recherche appliquée à l'économie du sport d'élite et du sport de compétition. Elle développe sa compétence clé, qui porte sur la compréhension de l'économisation de certains sports (cf. chapitre 3.4.2).

Les acteurs principaux, la standardisation, la technicisation et la mise en scène du sport doivent être identifiés et observés dans leur évolution diachronique. Les innovations dans le domaine du sport sont observées et décrites. Cela permet de tirer des conclusions quant au développement du sport.

Les moteurs de l'économisation des disciplines sportives (1), le management du sport (2) et l'organisation de l'encouragement jouent un rôle particulier: Comment se développe le programme olympique? Quelles stratégies couronnées de succès peut-on observer dans le contexte du développement du sport? Comment agissent les acteurs qui ont du succès? Comment sont financés les carrières des athlètes, les projets d'encouragement du sport et de développement régional ainsi que l'organisation des centres d'entraînement? Et finalement, comment et grâce à quelles mesures l'efficacité de l'encouragement peut-elle être améliorée? Quelles stratégies d'encouragement peut-on observer en comparaison internationale? Des études approfondies ont également été menées à l'échelle nationale dans ces thématiques.

Pour une partie des questions relatives aux domaines de recherche «Le management du sport» (2) et (3) «Ampleur et limites de l'économie du sport» (3), la section Sport et société travaille en partenariat avec d'autres unités de recherche constituées en réseau, notamment pour ce qui touche à l'efficacité et à l'efficacité de l'encouragement du sport (sport d'élite), à différents aspects de l'analyse d'événements sportifs et à l'analyse de certaines parties du système du sport (marketing et sponsoring). Par ailleurs, à la demande de l'OFSP, la section Sport et société joue un rôle important dans la mesure où elle assure le suivi des mandats externes de recherche et de monitoring sur l'ampleur et les limites de l'économie du sport.

La section se veut transversale au sein de la HEFSM. Elle entretient des liens étroits avec les orientations stratégiques «Sport de performance» (cf. aussi chap. 3.2) et «Formation dans le sport» au sens large. Seuls des spécialistes bien formés comprennent les corrélations dans le système sportif suisse et international, peuvent en déduire les mesures nécessaires correspondantes et prendre les bonnes décisions. Ces décisions permettent d'avoir du succès dans le sport d'élite et le sport populaire, et contribuent à améliorer le fair-play et donc la crédibilité du sport. En fixant ses accents, la section se réfère à l'art. 1, let. c (créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans le sport de compétition), l'art. 2 (collaboration avec les cantons, les communes et le secteur privé), l'art. 17 (manifestations sportives internationales) et l'art. 18 (éthique et sécurité) de la loi sur l'encouragement du sport.

3.5 Monitoring dans le domaine du sport et de l'activité physique

3.5.1 Description de la thématique

Le monitoring constitue une forme élémentaire de l'évaluation de l'efficacité. La politique du sport se base sur un nombre minimal d'indicateurs clés actualisés de manière périodique. Le Conseil fédéral a commencé à observer de manière continue l'évolution du sport et de l'activité physique au début des années 2000. Dans le cadre du plan directeur de recherche 2004-2007, un instrument de monitoring a été mis en place, à savoir l'«Observatoire Sport et activité physique». Durant la période 2013-2016, des efforts ont été consentis dans les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation, du sport d'élite, de l'éthique et de la sécurité dans le sport ainsi que de l'observation du système sportif suisse. Après 10 ans, les effets positifs de l'observation continue commencent à se déployer.

3.5.2 Besoin de connaissances

Le comportement en matière de sport et d'activité physique ainsi que les données concernant les habitudes des Suisses en matière de sport constituent des indicateurs centraux pour la politique du sport en Suisse (étude Sport Suisse). La poursuite de ces études est prioritaire. Pour mieux décrire, classifier et donc appréhender la thématique de l'économisation du sport, l'activité économique dans le sport revêt de l'importance (monitoring de l'économie du sport). L'actualisation périodique doit être poursuivie durant la période à venir.

En raison de l'importance croissante du sport dans la société, de nouveaux champs thématiques, qui n'avaient jusqu'alors pas fait l'objet d'une observation continue et pour lesquels il n'était pas possible de tirer des conclusions claires, sont pris en compte par la politique. En voici quelques exemples:

- Comportement des enfants et des jeunes en matière d'activité physique
- Compétitivité sur le marché du travail des diplômés en sciences du sport
- Importance pour la société et potentiel de la commercialisation du sport
- Gouvernance et impact des fédérations internationales
- Bilan des résultats dans le domaine du sport d'élite
- Espaces propices aux activités physiques et sportives/ installations sportives
- Impact du sport sur l'environnement

3.5.3 Accents de l'OFSP

Durant la période 2017-2020, l'OFSP se concentrera en priorité sur le monitoring de deux domaines: l'observation des habitudes sportives (Sport Suisse) et le développement de l'économie du sport suisse.

Dans la période à venir, il conviendra d'examiner dans quelle mesure une collaboration élargie avec des partenaires permettrait de compléter les données manquantes. Thèmes identifiés (liste non exhaustive):

- Dans le cadre des discussions sur les grandes manifestations sportives, il faudra examiner comment les données portant sur l'importance pour la société et le potentiel de la commercialisation du sport peuvent être actualisées.
- Espaces pour l'activité physique et le sport/Installations sportives: La stratégie pour le développement durable 2016-2019¹³ souligne l'importance des espaces appropriés pour l'activité physique et le sport destinés à la population (objectif 2.6). L'OFSP et l'OFSP, dans le cadre de la politique de la santé multisectorielle, s'engagent en faveur de cette thématique. Une actualisation du recensement des installations sportives devra être examinée durant la période à venir.
- En collaboration avec l'OFEV, une actualisation des conséquences du sport pour l'environnement sur la base des données du microrecensement et de l'inventaire du CO₂ sera examinée.

¹³Conseil fédéral suisse (Ed.). Stratégie pour le développement durable 2016-2019. Consulté le 30.11.2016 sur <https://www.admin.ch/are/fr/home/nachhaltige-entwicklung/politik-und-strategie/strategie-nachhaltige-entwicklung-2016-2019.html>

4 Financement 2017-2020

4.1 Valeurs planifiées du financement direct

Dans le message FRI 2017-2020, 5 millions de francs sont prévus pour des mandats externes et des subventions dans le cadre du plan directeur de recherche 2017-2020. Cette valeur planifiée est menacée par d'autres mesures d'économie. Il convient en outre de souligner que ces moyens ne serviront pas seulement à financer les thèmes de recherche formulés pour la période, mais aussi les questions de recherche à caractère urgent découlant de nouveaux défis politiques et sociaux qui ne peuvent pas être anticipés. En raison des moyens limités, il est nécessaire de définir des accents. Les thèmes figurant au chapitre 3 constituent une sélection et ne pourront pas être traités dans leur intégralité.

4.2 Conséquences des mesures d'économie

4.2.1 Mesures d'économie dans le cadre du CRT 2014

Le Conseil fédéral a adopté le 24 février 2010 un train de mesures liées au réexamen des tâches, qui concernait également la recherche de l'administration. Sur la base des résultats des évaluations des offices fédéraux compétents, le Conseil fédéral a fixé le 8 juin 2012 une économie (structurelle) de 10,6 millions de francs au total pour la recherche de l'administration à partir de l'année 2014. Les établissements fédéraux de recherche, les subventions versées par l'Office fédéral de l'agriculture OFAG à l'institut de recherche pour l'agriculture biologique FiBL et les activités de recherche de l'Office fédéral de l'énergie OFEN ne sont pas concernées par ces mesures d'économie.

En raison de ces mesures d'économie, les projets dans le domaine des mandats de recherche confiés à des tiers ont dû être repoussés ou réduits compte tenu de leur priorité et de leur urgence. Dans le domaine du soutien de projets de recherche mis au concours, l'adéquation des projets aux questions de recherche publiées a été examinée de manière stricte.

4.2.2 Programme de stabilisation 2017-2019

Les futures mesures d'économie concernent l'ensemble des activités de recherche de l'office. Le programme de stabilisation 2017-2019 prévoit ainsi la suppression du subventionnement des projets de sciences du sport¹⁴.

¹⁴Département fédéral des finances DFF (Ed.). Message sur le programme de stabilisation 2017-2019. Consulté le 30.11.2016 sur <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-61875.html>

5 Acteurs et interfaces

5.1 Description des principaux acteurs

Le domaine des sciences du sport a connu des mutations importantes ces dix dernières années. Cela se reflète dans un nombre croissant d'acteurs qui traitent de nombreux aspects du phénomène du sport et de l'activité physique. Entre 2005 et 2010, l'intégration des anciens instituts de sport orientés vers la pratique dans des facultés universitaires a entraîné une hausse des chaires de sciences du sport et des activités de recherche correspondantes. Ces cinq dernières années, les hautes écoles pédagogiques ont davantage mis l'accent sur la recherche dans le domaine de l'école. En outre, les chercheurs actifs dans le domaine des sciences du sport et du mouvement proviennent d'horizons variés (médecine, biologie, sciences de l'éducation ou psychologie, p. ex.).

Dans la recherche appliquée, les principaux acteurs comprennent les hautes écoles spécialisées, les instituts de recherche rattachés à des hautes écoles et, en particulier dans le domaine de l'économie du sport, les institutions privées et des entreprises actives dans la recherche en sciences sociales. Swiss Olympic, en sa qualité de fédération faîtière du sport suisse, soutient les projets de recherche fortement axés sur la pratique des fédérations sportives, mais n'effectue pas de recherche elle-même. Enfin, 8 universités suisses, les institutions du domaine des EPF ainsi qu'au moins 8 hautes écoles spécialisées font de la recherche dans le domaine du sport et de l'activité physique. La liste des principaux acteurs figure à l'annexe 2.

5.2 Interfaces avec des institutions chargées d'encourager la recherche

Il existe deux interfaces principales entre l'OFSPPO et d'autres instituts chargés d'encourager la recherche au sens strict du terme.

5.2.1 Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

Le FNS est le principal instrument fédéral d'encouragement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Ces dernières années, le FNS a soutenu quelques projets dans le domaine des sciences du sport. Des discussions ont été entamées avec le FNS pour décrire les caractéristiques des sciences du sport et mieux appréhender cette thématique interdisciplinaire.

5.2.2 Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)

La CTI soutient la recherche et le développement orientés vers la pratique. Elle finance des projets de recherche et de développement menés conjointement par des entreprises et des hautes écoles. Pour qu'un projet soit soutenu, il doit avoir un caractère innovant et de bonnes perspectives d'application pratique. Bien que les disciplines ayant un lien étroit avec la technologie et le matériel se distinguent par une grande force d'innovation, les nouvelles connaissances acquises dans le sport de performance spécialisé portent la plupart du temps sur les étapes de développement pour obtenir des produits commercialisables.

5.3 Interfaces avec le domaine des hautes écoles

La Conférence du réseau d'études en sport suisse CR permet un échange régulier avec des représentants des instituts universitaires de sciences du sport et des hautes écoles pédagogiques. La Société suisse des sciences du sport (4S) s'entend comme un promoteur des sciences du sport en Suisse et développe, grâce à des échanges interdisciplinaires, des normes de qualité et de quantité pour la recherche dans ce domaine. Lors de son 8^e congrès annuel, la 4S s'est intéressée aux bases des sciences du sport (identité, interdisciplinarité, résolution de problèmes).

5.4 Interfaces avec d'autres unités administratives de la Confédération

Les plans directeurs de recherche sont élaborés en parallèle dans tous les domaines politiques. Les interfaces pertinentes entre les domaines politiques sont brièvement présentées ci-après.

Pour les thèmes concernés, la collaboration peut prendre plusieurs formes: collaboration dans le cadre d'un groupe d'accompagnement, échange régulier d'informations ou utilisation des résultats de la recherche. Des projets de recherche peuvent également être attribués et financés conjointement. Si, dans un des champs thématiques suivants, un besoin de recherche est identifié, les différentes parties doivent trouver un terrain d'entente.

5.4.1 Recherche dans le domaine de la santé: Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Un échange institutionnalisé a lieu dans le cadre du PNAAP. La participation à des groupes spécialisés (p. ex. le MOSEB) permet de garantir un transfert des connaissances. Lorsqu'un besoin en termes de recherche est avéré dans le domaine de l'activité physique, le financement commun des projets est déjà assuré.

5.4.2 Recherche dans le domaine de l'environnement: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Le groupe de travail «Sport et environnement», dans lequel sont représentés l'OFEV, l'OFSP et l'ARE, traite régulièrement de questions ayant trait au sport et à la nature (manifestations sportives, places de sport et accessibilité des espaces d'activité physique).

5.4.3 Recherche dans le domaine de l'aménagement durable du territoire: Office fédéral du développement territorial (ARE)

Dans le domaine de l'aménagement durable du territoire et de la mobilité, il existe des points communs dans les domaines des projets-modèles pour un développement territorial durable 2014-2018 dans les agglomérations, de la durabilité des grandes manifestations sportives et des plans directeurs cantonaux.

5.4.4 Autres collaborations ponctuelles

L'enquête suisse sur la santé, qui est menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), porte également sur l'activité physique. L'OFSP est représenté dans des groupes spécialisés. Dans le domaine des transports et de la durabilité, certains thèmes (trafic de loisirs, augmentation de l'attractivité de la mobilité douce) sont traités par d'autres services fédéraux (OFROU). Des points communs thématiques existent avec le SECO dans le domaine du tourisme hivernal, en particulier avec l'initiative Sports de neige Suisse.

5.5 Collaboration avec d'autres organisations

Dans le cadre de l'observation de l'évolution du sport en Suisse, l'OFSP collabore avec Swiss Olympic, le bpa et la SUVA et mène des projets de recherche communs similaires à l'enquête «Sport Suisse» de l'Observatoire du sport.

6 Organisation et assurance qualité

Le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI), auquel a été confiée en 2010 l'évaluation externe de la mise en œuvre des directives en matière d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale, a abouti à la conclusion que celle-ci donne dans l'ensemble satisfaction en matière d'assurance de la qualité et que l'administration fédérale a un grand savoir-faire en matière d'utilisation des résultats¹⁵. Les directives «Assurance de la qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale» émises par le Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale ont prouvé leur efficacité dans la pratique. Le Comité interdépartemental a tenu compte de diverses mesures lors de la révision de ces directives en 2014¹⁶. Une importance plus grande a été donnée, dans le management de la recherche, au suivi de la recherche en vue d'un traitement et d'une évaluation efficace des résultats. L'utilisation des résultats est analysée et documentée. En vue de maintenir et de développer la compétence des services de la Confédération, en leur qualité de mandants et d'utilisateurs des résultats de la recherche, la coopération au sein du domaine des hautes écoles a été renforcée (voir Annexe 1 A4).

6.1 Organisation interne

L'OFSPo met en œuvre le plan directeur de recherche en collaboration avec les responsables de la HEFSM. Les projets externes sont rassemblés et accompagnés par un seul et même service. Les réponses aux questions de recherche actuelles peuvent être traitées de l'une des trois manières suivantes:

- L'OFSPo publie périodiquement les questions de recherche. Les projets sont mis au concours, évalués et accompagnés selon les directives du SER concernant l'assurance qualité¹⁷ ainsi que selon les processus internes.
- La HEFSM conduit ses propres projets de recherche internes conformément à la législation, en plus de ses activités d'enseignement et des prestations qu'elle fournit¹⁸.
- Lorsqu'un besoin en termes de recherche est avéré dans un domaine transversal avec d'autres domaines politiques, la collaboration avec d'autres services fédéraux est recherchée pour la formulation de questions et l'attribution de mandats de recherche.

Les demandes de subsides présentées dans le cadre de la mise au concours de questions de recherche sont évaluées selon la procédure prévue dans l'ordonnance du DDPS régissant l'octroi de subventions à des projets de recherche en sciences du sport (RS 415.014)¹⁹.

Les mandats sont mis au concours conformément aux prescriptions légales. Lorsqu'un mandat direct est nécessaire, les processus *ad hoc* sont respectés.

¹⁵Rapport final du comité de pilotage Formation, recherche et technologie «Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale», avril 2010.

¹⁶Rapport final du comité de pilotage Formation, recherche et technologie «Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale», avril 2010.

¹⁷Cf. note 15

¹⁸Haute école fédérale de sport HEFSM (éd.). Banque de données recensant les publications. <http://www.ehsm.admin.ch/fr/taetigkeitsbereiche/uebersicht.html> (consulté le 30.11.2016).

¹⁹Confédération suisse (éd.). Ordonnance du DDPS régissant l'octroi de subventions à des projets de recherche en sciences du sport. www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20131021/index.html (consulté le 30.11.2016).

6.2 Consultation externe par un groupe d'accompagnement scientifique

Pour la période 2013-2016, un groupe d'experts scientifiques a été chargé par l'OFSPPO d'évaluer les demandes de subsides. Celui-ci émettait une recommandation à l'OFSPPO en tenant compte d'expertises externes. L'OFSPPO, quant à lui, évaluait les projets sous l'angle de la politique du sport.

Pour la période 2017-2020, l'OFSPPO renonce à une commission de suivi scientifique en raison des restrictions financières, qui lui imposent de se limiter aux dépenses absolument indispensables.

6.3 Assurance qualité

L'assurance qualité est conforme aux directives régissant l'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale (cf. annexe 1). Celles-ci établissent notamment les principes de gestion de la recherche avec la planification stratégique, elles prévoient des groupes d'accompagnement spécifiques pour chaque projet, la saisie des projets dans ARAMIS et la publication des résultats de la recherche. Chaque mandat est accompagné par un responsable de projet à l'OFSPPO. Celui-ci se tient régulièrement informé de la progression du projet et de ses résultats. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des mandats de recherche attribués durant la période sous revue.

6.4 Transfert des connaissances et diffusion des résultats

Les résultats de la recherche effectuée par l'administration fédérale contribuent avant tout à l'accomplissement de ses tâches. Dans le domaine de l'encouragement du sport, l'orientation pratique revêt une importance particulière. Il importe que les résultats soient, si cela est pertinent, intégrés dans les canaux de formation – notamment la formation d'enseignant de sport, d'entraîneur, de moniteur et de coordinateur de sport – qu'ils soient communiqués aux fédérations sportives sous une forme appropriée et qu'ils permettent d'améliorer les offres dans le domaine de l'encouragement du sport. Les travaux d'importance majeure susceptibles d'intéresser un large public sont publiés par l'OFSPPO sous forme de brochures. En parallèle, des manifestations sont organisées pour informer d'autres milieux (cantons, chercheurs, personnes concernées).

Tous les projets sont saisis dès leur début dans la banque de données ARAMIS. A la fin des travaux, les principaux résultats sont publiés sous la forme d'un résumé.

Annexes

Annexe 1: La recherche de l'administration fédérale

A1.1. La recherche de l'administration fédérale: définition

La recherche lancée et soutenue par l'administration fédérale, couramment appelée «recherche de l'administration fédérale», est la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches, ou sont d'intérêt public. La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit autant d'une «recherche dans la politique», qui introduit la dimension scientifique et technique dans le débat politique, que d'une «recherche pour la politique», qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés (voir point A3). La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (RS 420.1), en tant que loi-cadre²⁰, de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent (voir point A2), confèrent sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, la recherche de l'administration fédérale inclut les mesures suivantes:

- l'exploitation des établissements fédéraux de recherche (*recherche intramuros*);
- les *subventions* versées aux établissements de recherche pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche;
- la réalisation de ses programmes de recherche propres, notamment en collaboration avec les établissements de recherche, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ou d'autres organisations d'encouragement;
- les *subventions* que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche;
- l'attribution de mandats de recherche (recherche sous contrat)

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les financements alloués par la Confédération aux hautes écoles et aux institutions de recherche du domaine des hautes écoles, les contributions fédérales (subventions) versées au FNS, à la CTI et aux institutions scientifiques mentionnées dans la LERI (académies, infrastructures et établisse-

ments de recherche, centres de compétence technologique, etc.) et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur ces cinq principes: la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui font eux-mêmes de la recherche, mandatent des tiers ou versent des contributions assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

A1.2. La recherche de l'administration fédérale: mandat légal

Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 64 Cst. (RS 101), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche.

La révision totale de la LERI du 14 décembre 2012 a fait de cette loi une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale: l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle fait de la recherche dans le cadre de l'exécution de ses tâches et où elle assume des tâches en matière d'encouragement de la recherche et l'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). L'art. 16 mentionne les mesures prises dans le cadre de la recherche de l'administration fédérale (voir plus haut) et règle des aspects tels que les conditions de l'acquisition de fonds de tiers. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. A cette fin, le Conseil fédéral a institué un Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un instrument de coordination et de planification qui prend la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités de la CTI (art. 45).

²⁰Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012

Bases légales spéciales

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur plus de 55 dispositions légales spéciales. La Confédération y prescrit des mandats directs de recherche ou des obligations financières, formule des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. En outre, les travaux de recherche sont précisés dans de nombreuses lois et ordonnances y relatives. Et même là où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (par ex. lors de l'édiction de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font souvent partie intégrante du mandat de prestations des offices GMEB (dès 2017, conventions de prestations selon le NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires

Mis à part les dispositions légales spéciales, plus de 90 traités, conventions ou accords d'adhésion impliquent aussi des obligations en matière de recherche ou d'effort de recherche national dans les domaines concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites concernant la recherche, la recherche contractuelle est essentielle pour certains offices et services fédéraux pour assurer le maintien de contacts nécessaires sur le plan international. De la sorte, la recherche de l'administration fédérale permet des échanges fondés sur des connaissances spécialisées issues des résultats actuels de sa propre recherche scientifique.

Pour sa part, le Parlement demande à l'administration, par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen et de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

A1.3. La recherche de l'administration fédérale: coordination

Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines

En vue de garantir une bonne coordination et coopération entre les services de la Confédération, la recherche de l'administration fédérale est répartie entre différents domaines. Le Conseil fédéral détermine les domaines politiques pour

lesquels une programmation stratégique des activités de recherche devra être établie (art. 45, al. 3, LERI) dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). Les services fédéraux concernés rédigent à cet effet des plans directeurs de recherche couvrant une période quadriennale, sous la direction d'un service fédéral qui agit en tant que chef de file avec le concours ciblé d'experts externes (en général, une commission ou un groupe de suivi scientifique). Les plans directeurs de recherche sont des documents stratégiques précis et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et de manière générale aux pouvoirs publics, ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004-2007, des plans directeurs de recherche ont été établis pour les onze domaines politiques suivants: 1. Santé (responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Énergie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (armasuisse S+T, OFPP, DFAE/SP), 9. Formation professionnelle (SEFRI), 10. Sport et activité physique (OFSP), 11. Transports et durabilité (OFROU).

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale

Le Conseil fédéral a institué le Comité de pilotage formation-recherche-technologie (Comité de pilotage FRT) suite à la réorganisation en 1997 du domaine «formation, recherche et technologie». La révision totale de la LERI a permis d'attribuer un mandat légal au Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (Comité interdépartemental).

Tâches: en vertu de la LERI, le Comité interdépartemental coordonne les plans directeurs de recherche²¹ et élabore les directives en matière d'assurance qualité²². Il assure également la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, sert de plateforme pour l'échange

²¹Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale. Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2017-2020 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les 11 domaines politiques, octobre 2014.

²²L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale. Directives du Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

de bonnes pratiques en assurance qualité, établit chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une note d'information adressée tous les ans au Conseil fédéral, laquelle contient des informations aussi bien sur les dispositions prises ou envisagées en matière de recherche de l'administration fédérale que sur des évaluations et des activités liées à des interventions parlementaires. Le Comité interdépartemental assume aussi des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux (PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée, et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale ne fait toutefois pas partie des tâches dévolues au Comité interdépartemental. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN) concernant le pilotage des ressources de la recherche de l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral pour la dernière fois en 2006²³. La responsabilité finale de ce pilotage incombe au Parlement, qui est compétent pour autoriser les divers crédits de recherche spécifiques des offices. La procédure actuelle permet au Parlement d'assumer efficacement ce rôle dans le cadre des décisions budgétaires annuelles.

Composition: le Comité interdépartemental est présidé par un membre de la direction du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Font également partie du Comité interdépartemental des membres des directions des offices fédéraux pratiquant leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances (AFF), ainsi que des représentants du FNS, de la CTI et du Conseil des EPF.

Groupe de travail et secrétariat du Comité interdépartemental

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de décisions du Comité interdépartemental sont la tâche d'un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Le groupe de travail est dirigé par le secrétariat

du Comité interdépartemental qui est rattaché au SEFRI. Le secrétariat, pour sa part, garantit les flux d'informations entre les représentants des offices fédéraux concernés et traite les affaires. Il est responsable du site internet www.ressortforschung.admin.ch qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les domaines politiques, présente les plans directeurs actuels de la recherche, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les bases juridiques de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des fiches thématiques standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (*success stories*) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Le système a été introduit en 1997 à la suite de plusieurs interventions parlementaires demandant davantage de transparence et une meilleure coopération dans le domaine de la recherche de l'administration fédérale. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération (RS 420.171): (1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, (2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération et (3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine «Recherche et développement de la Confédération», (4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, (5) soutenir la gestion des projets.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). Etant un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, ARAMIS est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le Comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type

²³FF 2007 803 (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2007/803.pdf>).

de recherche (recherche intra-muros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du Conseil fédéral et du comité de coordination, lesquels sont ainsi informés de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices, dans la perspective de la planification financière.

A1.4 Objectifs de niveau supérieur pour la période 2017-2020

Sur la base de la révision totale de la LERI et des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation²⁴ de la mise en œuvre de l'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale, le Comité interdépartemental poursuit les objectifs prioritaires suivants pendant la période 2017-2020:

- Les plans directeurs de recherche pour les domaines politiques devront mettre en évidence de manière explicite les liens avec les priorités de recherche des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS et les activités d'encouragement de la CTI. De la sorte, la recherche de l'administration fédérale sera intégrée, dans toute la mesure où cela est matériellement possible ou nécessaire, dans l'encouragement général de la recherche. Les programmes correspondants des institutions d'encouragement de la recherche ou des hautes écoles devront être davantage mis à profit par la recherche de l'administration fédérale.
- Le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI) a identifié un potentiel d'amélioration dans l'interaction entre planification et assurance qualité, où le lien n'est pas encore établi de manière suffisamment systématique. Les plans directeurs de recherche devront donc explicitement faire référence à l'assurance qualité et la concrétiser par des objectifs et actions assignés aux offices fédéraux associés au plan directeur, avec des étapes fixées pour chaque période de planification.

- Le plan directeur d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale repose sur les trois piliers que sont la gestion de la recherche, l'établissement des rapports ainsi que le contrôle et l'évaluation de l'efficacité. La révision des directives sur l'assurance qualité par le Comité de coordination interdépartemental a ajouté l'accompagnement de la recherche comme composante nouvelle de la gestion de la recherche, en complément de la planification stratégique, de la transparence de la procédure d'appel d'offres, de l'information sur le projet dans ARAMIS et de la publication des résultats de la recherche. L'accompagnement de la recherche a pour double but d'améliorer la qualité de celle-ci par le recours à des méthodes state-of-the art et de garantir un traitement et une évaluation efficaces des résultats de la recherche

Afin de maintenir et développer la compétence des offices fédéraux en tant que mandants et utilisateurs de la recherche appliquée, il s'agira de faire davantage profiter le personnel de l'administration fédérale des possibilités de compléter sa formation dans le domaine de la recherche des hautes écoles, ainsi que de développer une forte interaction avec des chercheurs dans des hautes écoles suisses et étrangères au sein de projets et de structures communes.

²⁴Rapport final du comité de pilotage-FRT (éd.) «Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale», avril 2010.

Annexe 2: Liste des principaux acteurs

Le nombre d'acteurs effectuant des recherches dans le domaine du sport est en pleine progression. La liste suivante donne un aperçu des acteurs les plus importants au moment de la rédaction de ce plan directeur.

Domaine	Institut/entreprise	Site web
Hautes écoles universitaires	Departement für Sport, Bewegung und Gesundheit (DBSG), Bâle	https://dsbg.unibas.ch/home
	Institut für Sportwissenschaft (ISPW), Berne	www.ispw.unibe.ch
	Unité des sciences du mouvement et du sport (USMS), Fribourg	http://www.unifr.ch/ssm/fr/unite
	Institut für Verbands-, Stiftungs- und Genossenschaftsmanagement (VMI), Fribourg	www.vmi.ch
	Institut für Systemisches Management und Public Governance (IMP), Saint-Gall	www.imp.unisg.ch
	Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL)	www.unil.ch/issul/fr/home.html
	Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Lausanne	www.iumsp.ch
	Institut für Epidemiologie, Biostatistik und Prävention (EPBI), Zurich	www.ebpi.uzh.ch/de.html
Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et domaine des EPF	Laboratoire de mesure et d'analyse des mouvements (LMAM), Lausanne	http://lmam.epfl.ch
	Institut für Bewegungswissenschaften und Sport (IBWS), Zurich	www.hest.ethz.ch/forschung/forschungsbereiche/bewegungswissenschaften-und-sport.html
	Institut für Biomechanik (IfB), Zurich	www.biomech.ethz.ch
	Labor für Sensomotorische Systeme, Zurich	www.sms.hest.ethz.ch
	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune	www.empa.ch/web/empa/health-and-performance
	Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (WSL), Davos	www.slf.ch/forschung_entwicklung/schnee/index_DE
Instituts et centres rattachés	Schweizerisches Tropen- und Public Health-Institut, Swiss TPH, Basel	www.swisstph.ch/about-us/departments/epidemiology-and-public-health-eph.html
	Centre international d'étude du sport (CIES), Neuchâtel	www.cies.ch
	Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne	www.unil.ch/idheap/fr/home.html
	Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD), Lausanne	www.doping.chuv.ch/lad_home.htm
	Centre for research in sports administration (CRSA), Zurich	www.crsa.uzh.ch/index_en.html

Domaine	Institut/entreprise	Site web
Hautes écoles spécialisées	Centre BFH Technologies en sport et médecine, Bienne	www.bfh.ch/index.php?id=2246
	Institut für Tourismus und Freizeit (ITF), Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW), Coire	www.htwchur.ch/tourismus/forschung-und-dienstleistung.html
	Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud, Lausanne	www.hepl.ch/cms/accueil/formation/unites-enseignement-et-recherche/did-education-physique-sportive.html
	Institut für Tourismuswirtschaft (ITW), Lucerne	www.hslu.ch/de-ch/wirtschaft/ueber-uns/institute/itw/
	Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), Macolin	www.ehsm.ch
	Pädagogische Hochschule, Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW), Olten	www.fhnw.ch/ph/isek/forschung-et
	Pädagogische Hochschule St. Gallen (PHSG), Saint-Gall	www.phsg.ch/web/forschung/institut-fuer-professionsforschung-und-kompetenzentwicklung/sportunterricht.aspx
Fédérations sportives et organisations (inter)nationales	Pädagogische Hochschule (PHZH), Fachbereich Bewegung und Sport, Zurich	https://phzh.ch/de/ueber-uns/Fachbereiche/Bewegung_und_Sport/
	FIFA, Zurich	www.fifa.com/development/medical/index.html
	CIO, Lausanne	www.ioc.org
	Swiss Ski, Oberhofen	www.swiss-ski.ch/fr/formation/recherche.html
Autres	AMA, Montréal et Lausanne	ama.org/fr/ressources/search?f[0]=field_topic%3A104
	Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), Lausanne	http://aists.org
	Antidoping Suisse, Berne	www.antidoping.ch/fr
	Bureau de prévention des accidents bpa, Berne	www.bfu.ch/fr
	Interface Politikstudien, Lucerne	www.interface-politikstudien.ch/fr/
	Lamprecht und Stamm, Sozialforschung und Beratung, Zurich	www.lssfb.ch/aktuelles.html
	Rütter soceco, Rüslikon	www.ruetter-soceco.ch
	SUVA, Lucerne	www.suva.ch/fr-ch/accident/accident/medecine-des-assurances
	Swiss Olympic, Ittigen/Berne	www.swissolympic.ch

Annexe 3: Projets soutenus de 2013 à 2016

Institution	Responsable(s) du projet	Titre	Durée	Montant alloué en CHF
EPFL Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne	AMINIAN Kamiar, Prof. Dr. SPOERRI Jörg, Dr., Swiss-Ski	Innovative wearable system for quantification of performance in alpine ski racing	04.15-03.18	180431
ETH Zürich Institut für Biomechanik	LORENZETTI Silvio R., Dr.	Einfluss der sportmotorischen Leistungsfähigkeit auf das Knieverletzungsrisiko im alpinen Skirennsport	01.14-06.15	101375
ETH Zürich Institut für Bewegungswissenschaften und Sport	SPENGLER WALDER Christina, Prof. Dr. GABE BELTRAMI Fernando, BSc	Decremental exercise protocol as a training stimulus: more or less efficient than traditional interval training?	08.14-07.16	118042
FHNW Pädagogische Hochschule Fachhochschule Nordwestschweiz	GRAMESPACHER Elke, Prof. Dr.	Verhältnisse von Sport und Medien in kindlichen Lebenswelten in der Schweiz	01.14-08.16	150000
FHNW Pädagogische Hochschule Fachhochschule Nordwestschweiz	MESSMER Roland, Prof. Dr.	Fachdidaktische Kompetenzen von Sportlehrpersonen. Eine Erhebung des pedagogical content knowledge von Sportlehrpersonen auf der Sekundarstufe I & II	03.13-12.14	87725
Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud, Lausanne	LENTILLON-KAESTNER Vanessa, Dr. VOISARD Nicolas, Dr. DERIAZ Daniel	Les effets de l'évaluation sommative sur les processus d'enseignement et d'apprentissage en Education Physique et Sportive au degré secondaire	09.13-08.15	99416
Pädagogische Hochschule St. Gallen	BRÜHWILER Christian, Prof. Dr. BÜCHEL Sonja, M.A. EGGER Patrick, Prof. PERRET Jacqueline, Prof.	Professionelle Kompetenzen sportunterrichtender Lehrpersonen und Qualität des Sportunterrichts	01.16-07.17	104500
Universität Basel Departement für Sport, Bewegung und Gesundheit	SCHMIDT-TRUCKSÄSS Arno, Prof. Dr. CAJOCHEN Christian, Prof.	Chronotypen-spezifischer Einsatz von hellem und blau-angereicherterem Licht zur Steigerung der Leistungsfähigkeit	06.13-06.15	156734
Universität Basel, Swiss TPH	BRAUN-FAHRLÄNDER Charlotte, Prof. Dr. PROBST-HENSCH Nicole, Prof. Dr. BRINGOLF Bettina, Dr.	Messung des Bewegungsverhaltens von Schweizer Kindern und Jugendlichen	01.13-05.16	360000
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	CONZELMANN Achim, Prof. Dr. ZUBER Claudia, Prof. Dr.	Konstruktion und Validierung eines Fragebogens zur beobachtungs-basierten Erfassung von leistungsmotiviertem Verhalten im Sport	01.16-09.17	65562
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	CONZELMANN Achim, Prof. Dr. SCHMID Julia, MSc	Sportbezogenen Motive und Ziele im Jugend- und frühen Erwachsenenalter – Adaption des Berner Motiv- und Zielinventars für 14- bis 35-Jährige (BMZI-JFEA)	02.15-11.16	132000
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	CONZELMANN Achim, Prof. Dr. ROEBERS Claudia, Prof. Dr.	Effects of specific short- and long-term physical education intervention on the executive functions of primary school children	08.13-07.14	99772
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. IV Bewegung und Training	HOSSNER Ernst-Joachim, Prof. Dr. KLOSTERMANN André, M.A.	Wahrnehmungs-Handlungs-Training mit Nachwuchsathlet/innen im Beach-Volleyball	01.13-12.14	139648
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. IV Bewegung und Training	HOSSNER Ernst-Joachim, Prof. Dr. KREDEL Ralf, Dr. KLOSTERMANN André, Dr.	Feedback-Optimierung beim Luftgewehr-Messplatztraining mit jugendlichen Kaderathletinnen und Kaderathleten	01.15-12.16	147929
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. IV Bewegung und Training	KREDEL Ralf, Dr. HOSSNER Ernst-Joachim, Prof. Dr. VATER Christian, MSc	Dämpfungskompetenz Schweizer Ski-Nachwuchsathlet/innen	01.16-12.16	122665

Institution	Responsable(s) du projet	Titre	Durée	Montant alloué en CHF
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. III Sportsoziologie/Sport- management	NAGEL Siegfried, Prof. Dr. KLOSTERMANN Claudia, Dr. SCHLESINGER Torsten, Dr.	Strukturelle und kulturelle Faktoren der Sportpartizipation – Zur Bedeutung sportbezogener Strukturbedingungen und kulturell geprägter Wertvorstellungen für die Sportpartizipation Jugendlicher und junger Erwachsener im kommunalen Kontext	01.14-12.15	165 000
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. III Sportsoziologie/ Sportmanagement	NAGEL Siegfried, Prof. Dr. KLENK Christoffer, Dr.	Strukturelle Bedingungen der Teilhabe von Kindern und Jugendlichen mit Behin- derungen am Vereinssport	01.16-03.17	75 762
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. III Sportsoziologie/Sport- management	NAGEL Siegfried, Prof. Dr. SCHLESINGER Torsten, PD Dr. WEIGELT-SCHLESINGER Y, Dr.	Integration von Jugendlichen und jungen Erwachsenen mit Migrationshintergrund im Vereinssport	09.15-08.17	175 582
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	SCHMIDT Mirko, Dr. CONZELMANN Achim, Prof. Dr.	Effekte von Bewegungspausen auf die exekutiven Funktionen von Primarschul- kindern	03.15-02.17	177 973
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	SCHÜLER Julia, PD Dr.	Eine differentielle Perspektive der För- derung von Motivation zum Sporttreiben bei Kindern, Jugendlichen und jungen Erwachsenen: Die Rolle des Autonomie- erlebens und des Autonomiemotivs	02.14-01.16	170 000
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft II	STEINER Silvan, Dr. SEILER Roland, Prof. Dr	An ecologic-dynamic approach to decision-making and situation-specific performance in team passing behaviour in football	01.16-12.16	66 000
Universität Bern Institut für Sportwissenschaft, Abt. Sportwissenschaft I	WEGNER Mirko, Dr. phil. SCHÜLER Julia, Prof. Dr.	Vorhersage von Trainings- und Wettkam- pferverhalten im Schweizerischen Lei- tungssport durch implizite Motive und Sel- bststeuerungsfähigkeiten – Sportkontexte und psychophysiologische Korrelate	01.16-12.16	89 698
Universität Zürich Institut für Sozial- und Präventivmedizin	MARTIN Brian, PD Dr. KRIEMLER Susi, PD Dr.	Physical activity, sports participation, motor coordination, aerobic fitness and in- jury risk in 7 to 9 year old school children	01.13-12.13	68 875
Université de Fribourg Institut des sciences du mouvement et du sport	BRESCIANI Jean-Pierre, Dr LE NAOUR Thibaut, Dr.	SimulKick: A virtual reality simulator to assess and train penalty kicking skills	09.15-08.16	102 303
Université de Fribourg Bewegungs- und Sportwissen- schaften	CHENEVIÈRE Xavier, Dr. TAUBE Wolfgang, Prof. Dr.	Unmittelbare Effekte und Langzeiteffekte verstärkenden Feedbacks auf die Lauföko- nomie	04.14-05.15	70 000
Université de Fribourg Bewegungs- und Sportwissen- schaften	KELLER Martin, Dr. rer. nat. TAUBE Wolfgang Prof. Dr.	How to optimize service speed in tennis? Influence of augmented feedback, focus of attention, grunting and the visual perception	01.16-12.16	66 000
Université de Fribourg Bewegungs- und Sportwissen- schaften	TAUBE Wolfgang, Prof. Dr. KELLER Martin, MSc	Does the age of children affect the adaptations in response to balance training?	04.14-12.15	82 008
Université de Genève Science de l'éducation	LENZEN Benoît, PhD DENERVAUD Hervé, MAS	Curriculum réel et interactions didactiques en EPS: quel impact de la formation?	01.13-12.15	32 827

Auteurs: Office fédéral du sport OFSPO

Titre: Plan directeur de recherche «Sport et activité physique» 2017-2020

Année: 2017

Commandes: OFSPO, www.ofspo.admin.ch

Tous droits réservés. La reproduction ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, totale ou partielle, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'éditeur et la mention des sources.